



INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE CLERMONT

Rapport synthèse | Février 2014



CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

Cette étude a été réalisée par la firme Patri-Arch, consultants en patrimoine et en architecture, pour la Ville de Clermont grâce au soutien financier du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

RÉALISATION DE L'ÉTUDE

MARTIN DUBOIS

Chargé de projet, repérage sur le terrain, participation à la rédaction et révision du rapport de synthèse

MARIE-ÈVE FISET

Photographies et relevés sur le terrain, traitement et saisie des données, recherches documentaires, analyse et évaluation patrimoniales, rédaction du rapport de synthèse

CHANTAL LEFEBVRE

Mise en page de la fiche d'inventaire, révision linguistique et mise en page du rapport de synthèse

SUIVI DE L'ÉTUDE

BRIGITTE HARVEY

Directrice générale de la Ville de Clermont

À moins d'avis contraire, les photographies réalisées dans le cadre du présent mandat ont été prises par Marie-Ève Fiset, de la firme Patri-Arch.

PATRI-ARCH INC.

Siège social

1365, rue Frontenac, Québec (Qué) G1S 2S6
Téléphone : (418) 648.9090

Bureau de l'Estrie et de la Montérégie

390, rue Simonds Sud, bureau 207, Granby (Qué) J2J 1G8
Téléphone : (450) 991.4900

Courriel : info@patri-arch.com

Site internet : www.patri-arch.com

REMERCIEMENTS

L'équipe de Patri-Arch tient à remercier mesdames Brigitte Harvey et Noëlla Dufour, ainsi que monsieur Jean-Pierre Gagnon, de la Ville de Clermont, pour leur soutien tout au long de la réalisation de la présente étude.

Nos remerciements s'adressent également à madame Annie Breton, directrice générale du Musée de Charlevoix, monsieur Normand Parent, surintendant de l'ingénierie de l'usine de papier de Clermont (Produits forestiers Résolu), madame Denise Bergeron, ainsi que messieurs René Gaudreault, Mathias Dufour et Martin Pelletier pour leur précieuse collaboration à nos travaux. Finalement, nos remerciements s'adressent à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation du présent inventaire, notamment le personnel des centres d'archives visités et les propriétaires rencontrés sur le terrain.

Québec, février 2014

DROITS D'AUTEUR

Patri-Arch cède à la Ville de Clermont les droits d'utilisation pour l'ensemble des textes, des photographies et des illustrations réalisés dans le cadre de ce mandat. La Ville de Clermont s'engage pour sa part à ce que toutes les dispositions relatives au respect des droits d'auteur des documents qu'elle utilise soient respectées. Advenant l'utilisation pour des fins de publications (impressions ou web) de textes, photographies et illustrations réalisés par Patri-Arch dans le cadre du présent mandat, la mention « © Patri-Arch » doit se retrouver en tout temps dans les crédits associés aux textes et dans la légende accompagnant chacune des photographies et illustrations.

Les représentations iconographiques contenues dans le présent document, autres que celles réalisées par Patri-Arch, proviennent d'archives publiques et privées et sont protégées par la Loi sur le droit d'auteur. Elles sont identifiées par le symbole © (Tous droits réservés) et peuvent être utilisées à des fins éducatives, d'étude privée ou de recherche, conditionnellement à ce que la source des images soit indiquée en tout temps. La permission des détenteurs de droits d'auteur de ces représentations iconographiques est nécessaire en tout temps advenant que la Ville de Clermont souhaite en faire l'utilisation pour des fins de publications (impressions ou web). Patri-Arch se dégage de toute responsabilité relative à l'utilisation ultérieure des représentations iconographiques en provenance d'archives publiques et privées qui ont été mises à contribution dans le cadre du présent mandat.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
Description du mandat	7
MÉTHODOLOGIE ET DÉMARCHES DE RECHERCHE	9
Identification des photographies	10
SURVOL HISTORIQUE	11
Le contexte économique	11
Brève histoire de Clermont	13
LES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES	19
L'architecture traditionnelle	20
Le cottage Regency	20
La maison traditionnelle québécoise	20
Le style Second Empire et la maison à mansarde	22
L'influence américaine	24
Le cottage vernaculaire américain	24
La maison cubique	26
Le logement ouvrier : l'immeuble de type plex	28
L'influence Arts & Crafts (1900-1940)	29
Le régionalisme québécois	31
Le modernisme (1925-1970)	32
Le bungalow	34
COMPOSANTES ARCHITECTURALES D'INTÉRÊT	35
La maçonnerie de brique	35
Le parement de planches de bois	36
Le bardeau de cèdre	37
La tôle traditionnelle	38
L'amiante-ciment	39
Les portes	40
Les fenêtres	42
Les lucarnes	44
Les chambranles	45
Les ornements de galerie	46
Les éléments en métal ouvragé	47
Les bâtiments secondaires	48

CONSTATS GÉNÉRAUX	49
État physique	49
État d'authenticité	49
Valeur patrimoniale globale	49
Environnement urbain	50
RECOMMANDATIONS	53
BIBLIOGRAPHIE	63
ANNEXE • LISTE DES BIENS INVENTORIÉS	67

DESCRIPTION DU MANDAT

Cet inventaire du patrimoine bâti de la ville de Clermont avait comme principal but de connaître la valeur patrimoniale des bâtiments de ce territoire et d'évaluer les mesures à mettre en place afin de protéger, conserver et mettre en valeur ce patrimoine bâti. L'inventaire, qui comprend une centaine de biens patrimoniaux, inclut tous les types de bâtiments (résidentiel, commercial, industriel, religieux, institutionnel) ainsi que quelques croix de chemin et un cimetière. Étant donné que certains bâtiments agricoles avaient été répertoriés lors de l'inventaire des bâtiments agricoles de la MRC de Charlevoix-Est en 2011, ceux-ci n'ont pas été considérés dans le présent inventaire.

Plus précisément, la réalisation de l'inventaire du patrimoine bâti de la ville de Clermont visait à répondre à trois principaux objectifs :

- Améliorer et mettre à jour les connaissances sur le patrimoine bâti clermontois;
- Évaluer et hiérarchiser les biens patrimoniaux afin de faire ressortir les éléments les plus intéressants et ainsi orienter les efforts de mise en valeur;
- Élaborer une base de données patrimoniales qui servira d'outil pour la gestion des ressources patrimoniales de la Ville de Clermont.

L'inventaire, qui a été réalisé au cours de l'été et de l'automne 2013, comprend un relevé photographique de chacun des bâtiments retenus ainsi que des fiches d'inventaire dans lesquelles sont notamment décrits et analysés leur intérêt patrimonial, leur état physique et leur authenticité. Ces fiches sont reliées à une base de données informatisée colligeant l'ensemble des informations sur les bâtiments inventoriés.

Le présent rapport comprend un survol historique en lien avec le paysage bâti de Clermont, une présentation des typologies architecturales (courants et styles) les plus fréquentes sur le territoire, quelques composantes architecturales d'intérêt, quelques constats généraux et des recommandations de mise en valeur. Ces principales sections s'ajoutent à la description de la méthodologie employée, à la bibliographie et à la liste des bâtiments inventoriés se trouvant en annexe.

Les travaux qui ont mené à la réalisation de l'inventaire du patrimoine bâti se sont déroulés en quelques étapes. La réalisation du présent mandat s'est amorcée avec une première rencontre avec les représentants de la Ville de Clermont, qui avait pour but de déterminer les aspects techniques et scientifiques de l'étude et de permettre l'élaboration d'un système de gestion de données informatisé (plateforme FileMaker Pro) permettant de colliger toute l'information patrimoniale recueillie lors des différentes recherches, des travaux sur le terrain et de l'évaluation patrimoniale. C'est également lors de cette rencontre que des documents pertinents sur le sujet ont été recueillis (listes, études et inventaires existants, données du rôle d'évaluation, cartes, etc.). Un repérage a été réalisé à la suite de cette rencontre afin de déterminer les 100 bâtiments qui feraient partie de l'inventaire. Cette sélection s'est faite sur la base de l'ancienneté apparente, de l'architecture des bâtiments, de l'état d'authenticité des composantes architecturales et de la position relative dans le paysage.

À la suite du choix des bâtiments et des autres biens (croix, cimetière) à inventorier, les travaux sur le terrain se sont poursuivis par l'étape des relevés. Cette étape avait pour principal objectif de réaliser un relevé descriptif soulignant les caractéristiques architecturales (implantation, type et forme des composantes, matériaux, état physique, paysage, etc.) de chaque bâtiment à l'aide d'une version terrain de la fiche d'inventaire. De plus, chaque édifice a fait l'objet d'un relevé photographique de l'ensemble des façades visibles de la voie publique. Les photographies numériques réalisées sur le terrain ont été classées, indexées et archivées afin d'en faciliter l'utilisation.

Les informations colligées sur le terrain ont ensuite été saisies dans la base de données FileMaker Pro. Parallèlement, quelques documents retraçant l'histoire de la Ville de Clermont (*voir la bibliographie, p. 63*) ont été consultés afin d'affiner notre connaissance du contexte historique local. De plus, des conversations avec certaines personnes ressources du milieu, ainsi qu'une recherche iconographique sur Internet, notamment sur le site de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), ont permis d'amasser d'autres documents intéressants, dont des photographies anciennes. Certains bâtiments mériteraient sûrement des recherches plus poussées, ce qu'il n'était pas possible de faire en raison des limites du présent mandat. Ces recherches sommaires avaient pour but de dater ou de situer la période de construction du bien patrimonial, de statuer sur des associations avec des personnages ou des événements importants et de dresser une synthèse de l'évolution physique du bien.

Les 100 biens inventoriés ont finalement été analysés et évalués afin de cerner leur potentiel patrimonial selon une échelle de critères composée de cinq valeurs : valeur d'âge et intérêt historique, valeur d'usage, valeur d'architecture, valeur d'authenticité et valeur de contexte. À la lumière de la valeur patrimoniale, les bâtiments ont été hiérarchisés selon une échelle de cinq valeurs : exceptionnelle, supérieure, bonne, moyenne et faible. Des recommandations de mise en valeur ont également été émises pour chaque propriété concernant les caractéristiques essentielles à protéger et à mettre en valeur ainsi que les éléments à rétablir ou à remplacer pour favoriser des interventions et des travaux éventuels de plus grande qualité, plus appropriés et plus respectueux de l'évolution historique du secteur à l'étude. L'ensemble des données collectées sur le terrain et dans les recherches documentaires, de même que les textes rédigés pour l'analyse et l'évaluation patrimoniale des propriétés inventoriées ont été saisis dans le système de gestion informatisé développé à cette fin et sont présentés sous forme de fiches.

Enfin, la dernière étape consistait à rédiger le présent rapport de synthèse, qui est destiné à faire ressortir les points importants de l'inventaire.

IDENTIFICATION DES PHOTOGRAPHIES

Avant leur intégration dans la fiche, les photographies numériques ont été identifiées, classées, indexées et archivées sur DVD en haute résolution pour leur utilisation ultérieure. Un système d'identification des photographies a été élaboré. Chaque photographie est identifiée par un code composé de plusieurs éléments séparés par des tirets. En voici les principales lignes :

1. L'année de la prise de la photographie

2013

2. Le code de la municipalité

Code de cinq chiffres déterminé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

15035 Clermont

3. Le nom de la voie publique

Séquence constituée de quatre caractères. Exemples :

FRGT Forget (rue)

MASN Maisonneuve (rue)

STPH Saint-Philippe (rue)

4. Le numéro civique

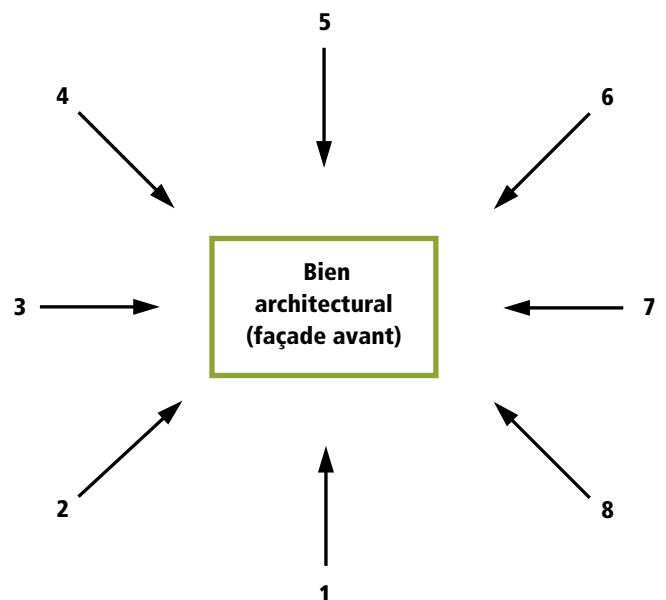
Séquence constituée de quatre chiffres. Dans les cas où le numéro civique se compose de moins de quatre chiffres, on mettra une série de zéros (0) en premier lieu. Dans les cas où il y a plus d'un numéro civique sur un bâtiment, le plus petit indicatif est habituellement conservé.

5. Le numéro de la prise de vue

Le devis photographique s'élabore comme suit :

01. Vue frontale de la façade principale
02. Vue d'angle 1 - angle façade principale et façade latérale gauche
03. Vue frontale de la façade latérale gauche
04. Vue d'angle 2 - angle façade latérale gauche et façade arrière
05. Vue frontale de la façade arrière
06. Vue d'angle 3 - angle façade arrière et façade latérale droite

07. Vue frontale de la façade latérale droite
08. Vue d'angle 4 - angle façade latérale droite et façade principale
09. Détail
10. Édifices annexes
11. Cour arrière et stationnements
12. Enseignes et affichages
13. Le site dans son environnement : Vue d'ensemble à l'approche du site



6. Le numéro séquentiel

Un numéro séquentiel (01, 02, 03, etc...) a été ajouté dans le cas où plus d'une photographie a été prise pour une même prise de vue d'un même bâtiment (ex. deux fois la façade principale). N'employer qu'au besoin.

Résultat et interprétation de la numérotation des photographies

2012_15035_MASN_0016_08_02

Du terrain réalisé à Clermont en 2013, deuxième photographie de l'angle de la façade principale et de la façade latérale droite du 16, rue Maisonneuve.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Clermont est une petite ville de 3 155 habitants implantée au nord de la ville de La Malbaie¹. Elle s'étend sur un territoire de 52,30 km² caractérisé par une portion urbaine articulée autour du village et de la route 138, d'une section agricole, ainsi que d'une portion forestière dans sa partie nord. La rivière Malbaie qui la traverse est une rivière à saumon qui prend sa source dans le massif des Hautes-Laurentides, au nord de Québec. Clermont se présente comme la seule ville industrielle de la région de Charlevoix. D'ailleurs, l'usine de pâte et papier qui a contribué à sa fondation est encore présente dans la ville et constitue le principal moteur économique de cette agglomération.



La chute Nairne, qui a joué un rôle considérable dans l'histoire de Clermont.



Cet ensemble de maisons érigées dans les années 1927-1929 pour loger les employés spécialisés de la compagnie Murray Bay Pulp & Paper est visible à l'extrémité sud de la rue Maisonneuve.

1. Québec. Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (MAMROT). Répertoire des municipalités. Clermont [en ligne] : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/15035> (page consultée le 23 septembre 2013).



Vue panoramique sur la ville de Clermont, prise du belvédère de la montagne de la Croix.



Paysage agricole et rural en bordure du chemin des Lacs.



Paysage montagneux et agro-forestier vu à partir du chemin des Lacs.

BRÈVE HISTOIRE DE CLERMONT

La rivière Malbaie, qui se jette dans le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la ville de La Malbaie, traverse tout le territoire de Clermont. Jadis, elle était utilisée par les Amérindiens en provenance de l'arrière-pays pour atteindre le fleuve. Inversement, la rivière Malbaie permettait d'accéder à la région du Saguenay par l'entremise d'un réseau de portages et de sentiers dans les montagnes, auquel elle est greffée. Figurant parmi l'ensemble des rivières à saumon réparties sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, la rivière Malbaie était alors recherchée pour les pêches abondantes que l'on pouvait y réaliser.

Au temps du Régime français, le territoire actuel de la ville de Clermont fait partie de la seigneurie de La Malbaie, concédée à Jean Bourdon en 1653 et qui s'étend de Cap-aux-Oies (Les Éboulements) jusqu'à la rivière Noire (Saint-Siméon). Étant demeurée inexploitée, la concession seigneuriale retourne au Domaine du roi en 1667. Philippe Gaultier de Comporté en devient le seigneur en 1672, mais contribue peu à sa mise en valeur si ce n'est qu'il voit à la construction d'un moulin à farine et d'un moulin à scie. En 1688, le marchand François Hazeur se porte acquéreur de la seigneurie. Sur le territoire de l'actuel Clermont, il fait construire un moulin muni de 24 scies, aux abords du ruisseau Jacob. Cette construction remonterait entre 1688 et la toute fin du 18^e siècle, soit à l'époque où François Hazeur et ses associés obtiennent le monopole de l'exploitation forestière de la seigneurie de La Malbaie, dans le but d'y produire des planches et des pièces de bois entrant dans la construction de bateaux. Peu rentable, l'entreprise s'avère un échec et la seigneurie de La Malbaie est réintégrée au Domaine du roi en 1724.

Dans la foulée de la guerre de la Conquête (1754-1763), qui se conclut par le succès des Britanniques sur les Français, les nouveaux propriétaires de la colonie octroient en 1762 la seigneurie de La Malbaie à deux officiers de l'armée anglaise. Scindé en deux portions distinctes, le territoire de la seigneurie se trouvant à l'ouest de la rivière Malbaie devient la seigneurie de Murray Bay et est octroyée à John Nairne. Les limites de la nouvelle entité seigneuriale s'étendent dès lors de Cap-aux-Oies (Les Éboulements) jusqu'à la rive ouest de la rivière Malbaie, alors qu'elles s'étirent en profondeur jusqu'au lac Nairne (Saint-Aimé-des-Lacs). De nos jours, la portion occupée par la ville de Clermont sur l'ancienne seigneurie de Murray Bay correspond à la concession sud-ouest de la rivière Malbaie, incluant le rang de la Chute Nairne et une section du Ruisseau des Frênes. Pour sa part, le secteur à l'est de la rivière Malbaie est concédé au lieutenant Malcom Fraser et prend le titre de seigneurie de Mount Murray. D'une superficie de 2 000 acres, ce domaine est délimité par la rive est de la rivière Malbaie et par la rive ouest de la rivière Noire (Saint-Siméon), sur trois lieues de profondeur (au nord du secteur Snigole à Clermont). De nos jours, la portion occupée par la ville de Clermont sur l'ancienne seigneurie de Mount Murray correspond à une section de la concession nord-est de la rivière Malbaie, de même qu'aux « Trois Trouis » et au secteur Snigole, tels que désignés alors.



La route 138 à Clermont, en 1952. Source : Rosaire TREMBLAY. *Charlevoix : des secrets bien gardés*. Québec, Les Éditions GID, 2010, p. 62.

Aux 18^e et 19^e siècles, ces deux seigneuries accueillent rapidement des familles en provenance des paroisses plus peuplées des environs, ainsi que des immigrants originaires des îles britanniques. Entre 1784 et 1802, le secteur nord-est de la rivière Malbaie est complètement concédé jusqu'au site de l'actuel village de Clermont. Pour sa part, la rive ouest de la rivière Malbaie, où se trouve le rang de la Chute Nairne² qui épouse une section du tracé de la rivière, est ouverte au peuplement dès 1795. Tout ce territoire est alors appelée, selon les cas, la Chute, la Chute de la rivière Malbaie ou encore la Chute Nairne, toponymes qui se veulent un rappel de la présence à cet endroit de la plus importante dénivellation de la rivière Malbaie, à huit kilomètres de son embouchure, en plein cœur de la future localité de Clermont. Des familles répondant au nom de Tremblay, Lapointe, Fortin, Brassard, Gaudreault, Sheehy et McNicoll s'y établissent et entreprennent de tirer leur subsistance de l'agriculture, plus spécifiquement de la culture des céréales puis, progressivement après 1860, de l'industrie laitière et de l'élevage. Une fromagerie sera d'ailleurs édifiée en bordure de la rivière Malbaie, près de l'entrée du pont qui mène au village de Clermont, vers 1890.



Maison natale d'Alexis le Trotteur. Source : Diane PILOTE, Claire McNICOLL et Jacqueline LÉVESQUE. *Refllet de Clermont*. s.l., s.é., 1985, p. 192.

2. Le rang de la Chute-Nairne est de nos jours intégré dans le tracé des rues Lapointe et Maisonneuve.

L'exploitation forestière joue alors un rôle à ne pas négliger dans l'économie de la région. La présence du ruisseau Jacob, qui suit le parcours de la rue des Vieux-Moulins, permet l'établissement de plusieurs types de moulins entre la période marquée par le Régime français jusqu'aux environs des années 1940. Des moulins à carder, à farine, à foulon, mais surtout des moulins à scie dont la production est davantage destinée aux besoins locaux, mais également à l'occasion pour des fins d'exportations sur le continent européen, sont mis sur pied dans ce secteur de Clermont.

Tout au long du 19^e siècle, la Chute Nairne demeure un territoire faiblement peuplé. L'habitat se présente comme une succession de maisons de ferme. Les habitations s'élèvent d'un côté et de l'autre des tracés routiers anciens, qui correspondent de nos jours aux voies publiques suivantes : une partie de la route 138 (entre La Malbaie et la rue Lapointe), une section des rues Lapointe et Maisonneuve, le chemin des Lacs, la route des Vieux-Moulins, ainsi que la rue des Vingt-et-Un.

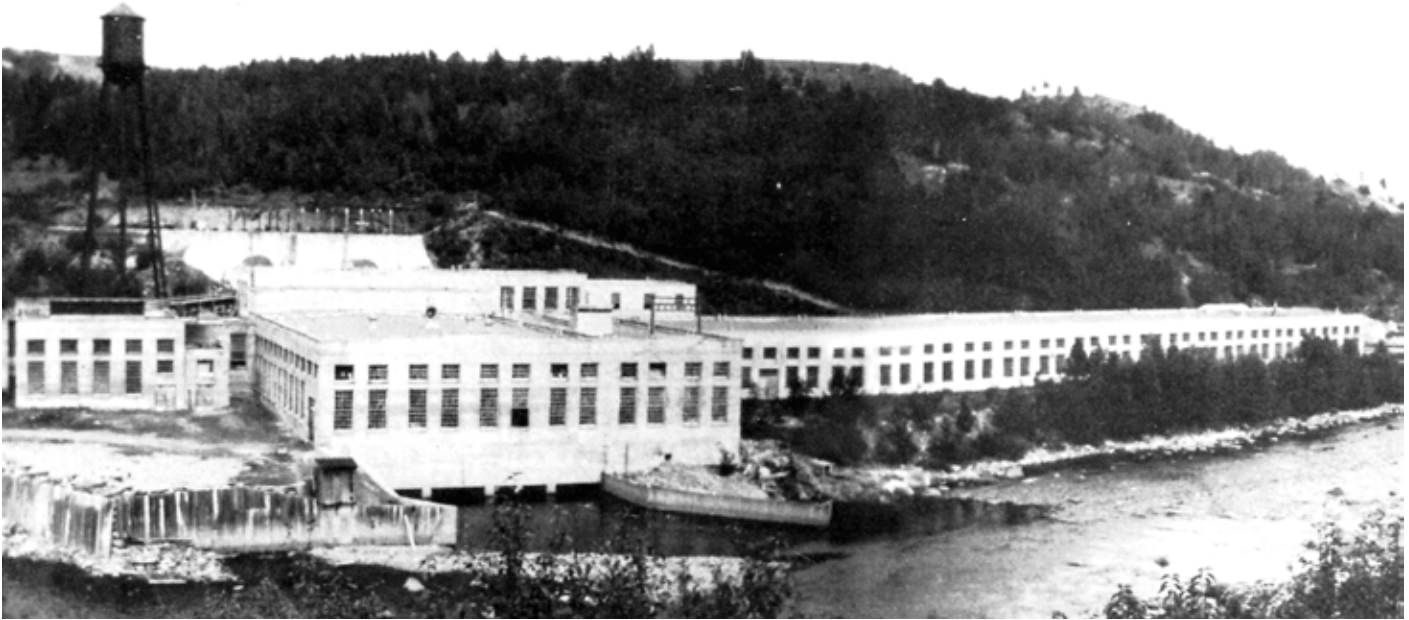
À partir de la première moitié du 19^e siècle, la fréquentation touristique du secteur Snigole est en progression. Les cascades et les paysages pittoresques qui se présentent tout au long de la rivière Malbaie attirent les touristes pour des pique-niques, de la baignade et de la pêche. Il s'agit principalement de visiteurs anglophones qui partent en calèche des hôtels de Pointe-au-Pic pour une expédition d'une journée dans l'arrière-pays charlevoisien.

À l'orée d'un 20^e siècle, qui s'annonce très productif en matière d'industries et de nouvelles technologies, les villégiateurs en viennent à ne plus être les seuls à s'intéresser à la chute Nairne. Avec ses 35 pieds de hauteur, cette cascade possède un potentiel hydroélectrique certain qui attise l'intérêt des industriels et des capitalistes. Un barrage constitué de grosses pièces de bois et de pierres, de même qu'une petite centrale hydroélectrique de 0,3 MW sont construits entre 1900 et 1903 sur le site de la chute Nairne par la Labrador Electric & Pulp. Bien que produisant une faible quantité d'électricité, la centrale réussit à satisfaire tant bien que mal quelques clients de Clermont, de La Malbaie, de Pointe-au-Pic, de Cap-à-l'Aigle et de Saint-Irénée.



Le barrage de la chute Nairne en 1936. Source : Serge GAUTHIER et Normand PERRON. *Les régions du Québec. Histoire en bref : Charlevoix*. Québec, Éditions de l'IQRC, 2002, p. 80.

En 1903, l'industriel et homme d'affaires Rodolphe Forget fait son entrée au sein du conseil d'administration de la Labrador Electric & Pulp avec l'intention de mettre sur pied une usine de pâte et papier alimentée par la centrale de la chute Nairne. Le contexte économique nord-américain est alors très favorable à la production massive de papier journal. En 1906, Rodolphe Forget fonde la Murray Bay Lumber & Pulp, qui devient en 1909 l'East Canada Power & Pulp. À partir de 1910, sur des terrains boisés récemment achetés en bordure de la rivière Malbaie, sont entamés des défrichements pour permettre la construction d'une usine de pâte mécanique et d'un nouveau barrage. Les travaux de construction de ces ouvrages sont assurés grâce au travail d'une équipe de quelques cinquantes ouvriers de plusieurs nationalités (Italiens, Polonais, Canadiens français) qui se spécialisent, pour certains, dans la mise sur pied de ce type de bâtiments industriels. Les plans de l'usine sont redevables à George F. Hardy, ingénieur de New York (É.-U.), qui s'oriente lui aussi vers ce genre de construction. Au niveau des ouvrages de retenue, le barrage de bois est remplacé par un barrage-déversoire en béton, qui est bâti quelques pieds plus bas sur la rivière.



Usine de la Murray Bay Pulp & Paper, vers 1927. Source : Christian HARVEY. « De la Chute Nairne à Clermont : 75 ans de vie municipale 1935-2010 », dans *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, hors-série n° 6, 2010, p. 10.

La compagnie montréalaise Bishop Construction Company joue un rôle important dans l'aménagement de ce site industriel. L'entreprise procède entre autres à la construction du chemin de fer devant relier la Chute Nairne au quai de Pointe-au-Pic pour acheminer la pâte, à l'édification de l'usine, de même qu'à la construction des maisons des cadres que l'on érige sur un vaste espace en bordure de la rivière Malbaie, dans le rang de la Chute, sur la rive opposée face à l'usine. L'une de ces maisons est d'ailleurs réservée à l'usage exclusif de Rodolphe Forget. La production de pâte débute en mai 1912, pour s'arrêter en juillet de la même année, alors que le faible débit de la rivière Malbaie, asséchée par la chaleur estivale, ne fournit plus suffisamment d'eau pour produire l'énergie électrique nécessaire au bon fonctionnement de la machinerie. Confronté à de telles difficultés, l'East Canada Power & Pulp n'a d'autres choix que de faire faillite, ce qui met définitivement fin aux activités de l'usine.

En mai 1914, l'usine est remise en marche après avoir été acquise par les frères Timothy et Charles Donohue, qui l'opèrent sous le nom de Nairn Falls Power & Pulp. Les problèmes d'alimentation en eau demeurent récurrents à chaque été, limitant par le fait même les activités de l'usine à une période de six à sept mois par année. En 1926-1927, la centrale de la chute Nairne est reliée à la centrale des Sept-Chutes de la rivière Sainte-Anne par une ligne de transport de courant électrique. Augmentée de la sorte en puissance, la centrale devient capable de faire fonctionner l'usine de façon continue et de fournir l'énergie nécessaire au fonctionnement des machines de production de papier. Ainsi, de 1927 à 1929, un nouveau bâtiment en brique abritant des machines à papier vient s'ajouter au complexe initial. Les plans de la bâtisse sont attribués à la Management Engineering & Development Company de la ville de Dayton, en Ohio (É.-U.). Pour loger les futurs employés spécialisés que l'on prévoit embaucher, un ensemble de maisons identiques est élevé à l'extrémité sud de la rue Maisonneuve. Suite aux difficultés financières découlant à la Crise de 1929, qui avait eu pour conséquence de réduire presque à néant la production de pâte et de papier de l'entreprise, l'usine émerge progressivement de sa torpeur alors qu'elle se voit en mesure de fournir de biens meilleurs rendements à partir du milieu des années 1930.

Dès les débuts de l'usine, en 1912, la population est en nombre suffisant pour légitimer la construction d'un lieu d'enseignement. L'école Dollard-des-Ormaux, surnommée l'école jaune par la population locale, est bâtie au coin des rues Lapointe et Maisonneuve et possède deux classes. Un bureau de poste est également ouvert la même année à proximité de l'usine. Les ouvriers s'installent de part et d'autre de la rivière Malbaie, près de leur lieu de travail, à un moment où plusieurs agriculteurs du secteur délaissent la culture du sol pour travailler dans la nouvelle usine.

L'ascension de l'entreprise des frères Donohue, tout particulièrement après les travaux d'amélioration de 1927-1929, auxquels s'additionnent la relance des années 1930, attirent sur le territoire de la chute Nairne l'établissement d'une population de plus en plus nombreuse. Au début des années 1920, l'endroit possède déjà deux magasins généraux, dont celui de Joseph Bergeron, établi à partir de 1912 sur la rue Saint-Philippe dans une maison localisée face à la future église, de même que celui de Joseph Desmeules, qui est installé sur l'actuelle rue Lapointe. D'un point de vue religieux, la mission de la Chute Nairne est créée en septembre 1927, alors que la première messe dite par le curé de La Malbaie se déroule dans l'école jaune. À partir de 1929, l'abbé Félix-Antoine Savard se rend au même endroit pour les offices religieux, tels les messes dominicales. Il contribue également très activement à la fondation de la paroisse Saint-Philippe-de-la-Chute-Nairne, qui trouve son aboutissement en 1931. Les plans de l'église et du presbytère, construits bénévolement par les paroissiens, lui sont aussi redevables. Le lieu de culte et la résidence curiale sont inaugurés en 1933, sur la rue Saint-Philippe, endroit qui deviendra le point central d'un petit noyau institutionnel. En effet, le bureau de poste est alors transféré près de la nouvelle église, alors que des commerces et deux écoles viennent s'y ajouter par la suite.



L'école jaune. Source: Christian HARVEY. « De la Chute Nairne à Clermont : 75 ans de vie municipale 1935-2010 », dans *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, hors-série n° 6, 2010, p. 14.



L'église et le presbytère, érigés en 1932. L'église a été incendiée en 1957. Source : Léo SIMARD. *Livret-souvenir de nos fêtes du 50^e, Clermont, 1931-1981*. Clermont, Comité des fêtes du 50^e, 1981, p. 13.



La deuxième église construite en 1961. L'édifice a été détruit par un incendie en 1974. Source : Léo SIMARD. *Livret-souvenir de nos fêtes du 50^e, Clermont, 1931-1981*. Clermont, Comité des fêtes du 50^e, 1981, p. 13.

En 1935, la municipalité de Clermont est fondée et se présente comme la première et l'unique localité industrielle de la région charlevoisienne. Proposé par l'abbé Félix-Antoine Savard en référence à Clermont-Ferrand, ville où vécut le philosophe français Blaise Pascal, l'un de ses auteurs favoris, le nom de Clermont est officiellement retenu pour la nouvelle municipalité. En 1936, la rue Maisonneuve accueille une succursale de la Caisse populaire de même qu'une école anglaise, la Clermont Elementary School, dont l'entretien est assuré par l'usine des frères Donohue. En 1938, un collège pour garçons, l'école Jean-Talon, est construit face à l'église sur la rue Saint-Philippe. De nouvelles rues sont ouvertes à partir du milieu et de la fin des années 1940. En 1950, l'école Marguerite-Bourgeois, un couvent de 12 classes destiné à l'éducation des filles, est ouvert sous la direction des religieuses du Bon-Conseil de Chicoutimi. En 1959, un hôtel de ville est élevé sur l'emplacement de l'école jaune. Le tout culmine en 1967 lorsque Clermont obtient le statut de ville.

Dans les années 1960 et 1970, « le paysage de Clermont se modifie avec la croissance de sa population qui suit le nombre de nouveaux embauchés par la Donohue. L'usine emploie près de 450 employés dans les années 1960 et près de 950 (dont 350 en forêt) en 1971³ ». Au cours de ces deux décennies, les terres agricoles de la localité se transforment en nouveaux développements domiciliaires. Aujourd'hui, si la production de papier de l'usine de Clermont est, comme ailleurs, affectée par un climat économique défavorable, le territoire clermontois poursuit son développement avec l'organisation de nouveaux quartiers résidentiels à partir de certains secteurs jusque-là laissés vacants

3. Ville de Clermont. Historique de la ville [en ligne] : <http://www.ville.clermont.qc.ca/historique> (page consultée le 23 septembre 2013).

Également désignée par l'appellation « style », une typologie architecturale se définit comme un ensemble de règles ou de caractères formels qui permettent de classer des bâtiments dans une catégorie. Les typologies architecturales sont surtout reconnaissables par leur volume général, par la forme du toit qui témoigne de l'évolution des techniques de construction, ainsi que par le type d'ornements et de saillies issus de divers courants architecturaux.

D'abord d'esprit français, l'architecture traditionnelle québécoise a ensuite été influencée par le néoclassicisme britannique. Il en a résulté, au 19^e siècle, un modèle de maison dite québécoise d'influence néoclassique, qui est à la fois une synthèse des influences françaises et anglaises et le fruit d'une adaptation au climat. Par la suite, le style Second Empire a fait son apparition, suivi des modes américaines. La fin du 19^e siècle a été particulièrement faste par rapport à la diversité des influences stylistiques. Le courant romantique a notamment contribué à la création d'une architecture éclectique empreinte de pittoresque. Au 20^e siècle, les courants industriels ou artisanaux, ainsi que la modernité internationale ont largement contribué à la définition de l'architecture des villes et des banlieues. À travers ces métissages culturels, les Québécois ont su créer une architecture originale et adaptée aux milieux ruraux, villageois, de villégiature ou suburbains.

Malgré les modifications apportées au fil du temps, la plupart des bâtiments anciens de la ville de Clermont peut être reliée aux typologies architecturales québécoises présentées ici, ou du moins s'y apparenter. Notons également que l'architecture clermontoise est métissée et qu'il existe peu d'exemples « purs » de chacune des typologies. On parle plutôt ici d'influences stylistiques ou de certains emprunts d'éléments à une typologie donnée. De plus, sur certains bâtiments, il est possible de retrouver plus d'un style sur une même façade. Dans ces cas particuliers, on retrouve tout de même une influence dominante.

L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE

L'architecture traditionnelle québécoise puise ses racines dans les formes issues de la tradition française. En effet, durant les 17^e et 18^e siècles, la maison coloniale française domine l'architecture dans la vallée du Saint-Laurent. Apparue par la suite, la maison québécoise d'influence néoclassique est une synthèse de la tradition française avec celle des Britanniques introduite au 19^e siècle. Par la suite, à partir du dernier quart du 19^e siècle, le modèle de la maison à mansarde supplante la maison québécoise comme courant dominant.

Le cottage Regency

Apparu en Angleterre sous le règne du Prince de Galles, au début du 19^e siècle, le cottage Régence (ou Regency) a été introduit au Québec par les Britanniques. Issu du courant romantique, ce type architectural a été adopté par plusieurs citadins désireux de posséder une maison de villégiature. Destiné à occuper un terrain vaste et boisé, le cottage Régence arbore une architecture en communion avec son environnement. Parmi ses principales caractéristiques, on note le profil bas de la toiture, dont les avant-toits se prolongent au-delà des murs et recouvrent une galerie ceinturant le carré de la maison. La présence de portes-fenêtres, de lucarnes rampantes et de supports de galeries composés de treillages est également fréquente.

Une seule résidence représentant ce style a été repérée à Clermont.



Maison sise au 26, boulevard Notre-Dame.

La maison traditionnelle québécoise

La maison traditionnelle québécoise est en quelque sorte la version vernaculaire (propre à une région donnée) de la maison néoclassique issue de l'architecture britannique. D'une certaine façon, il s'agit d'une construction plus libre de l'habitation, répondant spécifiquement à des contraintes fonctionnelles, économiques et climatiques en fonction du lieu d'érection et du statut social de ses occupants. Ainsi, la maison traditionnelle québécoise connaît plusieurs variantes; du petit corps de logis dépouillé et implanté en milieu rural, elle peut prendre la forme d'une habitation villageoise plus développée et ornementée.

Malgré sa versatilité, la maison traditionnelle québécoise possède des caractéristiques récurrentes qui permettent d'en définir le style. De manière générale, elle est caractérisée par une symétrie dans la composition de sa façade. Sa toiture, à deux versants, se prolonge souvent au-delà des murs avant et arrière (gouttereaux) grâce à des larmiers incurvés protégeant ainsi une galerie aménagée en façade. Lorsque les versants de la toiture sont droits, il n'est pas rare qu'un toit en appentis (ou auvent) indépendant ait été installé afin de recouvrir l'espace de la galerie. On constate également que les combles de la maison traditionnelle québécoise sont habités, comme en témoigne la présence de lucarnes à pignon. Enfin, la maison est surhaussée par rapport au niveau du sol et possède régulièrement, dans son prolongement longitudinal, une cuisine d'été qui reproduit à plus petite échelle les mêmes caractéristiques que le corps de logis principal. Son parement est généralement en planches de bois posées à l'horizontale et parfois, à la verticale. Toutefois, les exemples les plus ornés sont souvent en brique.

Si le territoire clermontois possède plusieurs résidences à même de représenter ce style, seulement quatre d'entre elles ont été retenues pour l'inventaire en raison de leur état de conservation et de leur relative intégrité architecturale.

Principaux éléments caractéristiques :

- Corps de logis rectangulaire d'un étage et demi;
- Carré en bois en pièce sur pièce, souvent légèrement exhaussé du sol;
- Toit à deux versants aux larmiers retroussés, recouvert de bardeaux de cèdre ou de tôle traditionnelle;
- Parfois, le larmier couvre une galerie aménagée en façade;
- Parement extérieur en planches de bois ou en brique (exemples les plus courants);
- Composition symétrique de la façade qui dénote une influence néoclassique;
- Fenêtres à battants à grands carreaux et portes en bois à panneaux;
- Lucarnes à pignon;
- Ornementation sobre (chambranles autour des ouvertures, planches cornières. Les exemples les plus élaborés comprennent des aisseliers, une balustrade ouvragée et d'autres boiseries décoratives).



Maison de ferme sise au 108, chemin des Lacs.



Maison sise au 23, boulevard Notre-Dame.



Maison Lapointe sise au 74, rue Lapointe.

Le style Second Empire et la maison à mansarde

L'architecture Second Empire a fait son apparition au Québec dans la seconde moitié du 19^e siècle, prenant sa source dans l'architecture développée à Paris sous le règne de Napoléon III (1852-1870). D'abord réservé à l'architecture monumentale, dont les bâtiments institutionnels et les maisons bourgeoises, le style Second Empire a été popularisé plus tardivement dans l'architecture domestique des villages québécois.

C'est la forme de la toiture qui caractérise en premier lieu le bâtiment de style Second Empire. Dite à la Mansart ou à toit brisé, la toiture des bâtiments Second Empire se caractérise par la présence d'un terrasson (portion supérieure dont l'inclinaison est peu prononcée) et d'un brisis (portion inférieure dont l'inclinaison est presque verticale). Par ailleurs, les bâtiments conçus à partir de ce style architectural ont généralement un rez-de-chaussée surhaussé et présentent une façade dont l'ordonnance des ouvertures est symétrique. Le style Second Empire se distingue souvent par la présence d'un avant-corps central, lequel est parfois traité à la manière d'une tourelle couronnée d'une terrasse faitière. Lorsqu'il y a présence de lucarnes sur la toiture, celles-ci sont parfois cintrées. À cela s'ajoutent les baies et les portes à arc surbaissé, dont la riche ornementation est souvent associée à ce style architectural.

Largement inspirée de l'architecture résidentielle bourgeoise de style Second Empire, la maison à mansarde constitue une version davantage populaire et modeste. En effet, de cette architecture monumentale, la maison à mansarde conserve la toiture typique composée d'un terrasson et d'un brisis, dont la forme particulière présente le net avantage de dégager complètement l'espace des combles et de procurer ainsi à la maison un second étage entièrement habitable. De plus, la silhouette qui résulte de ce style architectural procure une élégance appréciée des villageois.

La maison à mansarde est bien représentée à Clermont, tout particulièrement le long du chemin des Lacs et de la rue Donohue. Bien que l'on ne dénombre que 15 exemplaires de ce type architectural dans l'inventaire, la maison à mansarde est également observable en d'autres endroits de Clermont, notamment sur les artères anciennes comme la rue Saint-Philippe, la rue Lapointe et une partie du boulevard Notre-Dame.

Principaux éléments caractéristiques :

- Corps de logis rectangulaire à deux étages légèrement exhaussé du sol, charpente en bois;
- Toiture brisée, à la Mansart, constituée de brisis et de terrassons et recouverte de tôle traditionnelle;
- Galerie couverte d'un auvent indépendant en façade;
- Parement de planches de bois ou de brique, parfois en pierre;
- Composition symétrique de la façade;
- Ouvertures caractérisées par des fenêtres à battants à grands carreaux ou à guillotine et des lucarnes à pignons dans le brisis;
- Ornementation généralement sobre (chambranles, planches cornières et parfois corniche sous le brisis. On retrouve également des décors plus éclectiques).



Maison de ferme sise au 36, chemin des Lacs.



Maison sise au 15, rue de la Donohue.



Ancienne maison de ferme sise au 59, rue Lapointe.



Maison sise au 49, rue de la Donohue.



Maison de ferme sise au 49, chemin des Lacs.

L'INFLUENCE AMÉRICAINE

Le phénomène de la standardisation des matériaux, de la mécanisation du travail et de la diffusion de plans-types par le biais de catalogues et de revues à grande échelle, à travers l'Amérique du Nord a donné naissance à un nouveau type d'architecture dès la fin du 19^e siècle. Couramment désigné sous le terme d'architecture vernaculaire américaine, ce courant architectural est caractérisé par la simplicité de l'accès aux plans et aux matériaux, de même que par sa construction à faible coût. Développée aux États-Unis puis introduite au Canada, cette architecture a connu une grande popularité et a contribué à la croissance rapide des villes suite à l'explosion démographique. L'architecture vernaculaire américaine se décline sous différentes formes : le cottage vernaculaire américain, la maison cubique et le logement ouvrier (maison Boomtown et plex).

L'architecture vernaculaire américaine se distingue peu d'un point de vue stylistique puisqu'elle reprend souvent les typologies du siècle précédent en les simplifiant, particulièrement dans l'architecture domestique. Là où elle innove, c'est en ce qui a trait aux matériaux et aux éléments architecturaux. Les premiers sont usinés, tels que les poutres et les planches, tandis que les seconds, notamment les portes et les fenêtres, sont standardisés et distribués par catalogues. De façon générale, la volumétrie de l'architecture vernaculaire industrielle est simplifiée à l'extrême. Elle se résume souvent à une boîte carrée dont l'austérité est adoucie par des éléments décoratifs ou des toitures à pentes variables. La standardisation des matériaux et des éléments architecturaux, ainsi que l'utilisation de la charpente à claire-voie, aussi appelée Balloon Frame, accélèrent considérablement le processus de construction. Il est possible, selon les publicités de l'époque, de bâtir sa maison en quelques jours sans connaissance pratique préalable à partir d'un plan-type que le client peut adapter à ses besoins et à ses moyens. La diffusion massive de l'architecture vernaculaire industrielle, particulièrement dans le domaine de l'architecture résidentielle, a contribué à la disparition des savoir-faire locaux traditionnels.

Le cottage vernaculaire américain

Le cottage vernaculaire américain est le type le plus varié et le plus courant dans la première moitié du 20^e siècle. Ce courant se divise en plusieurs sous-courants, qui se déclinent eux-mêmes en divers modèles. Le cottage vernaculaire américain se distingue de la maison traditionnelle québécoise par un volume qui s'élève généralement sur deux étages, conférant ainsi plus de verticalité à la demeure, ainsi que par une toiture à deux versants droits inclinée à 45 degrés, sans larmier recourbé. On retrouve dans cette architecture le même souci de rigueur quant à la symétrie de la façade et à son ordonnance. Cependant, il existe également quelques variantes, dont le cottage avec toit à croupes ou à demi croupes, ou encore la résidence dont le mur-pignon est disposé en façade. Mais dans ces cas, les autres caractéristiques demeurent les mêmes que pour le cottage à deux versants droits inspiré du modèle traditionnel québécois. Une dizaine de bâtiments de l'inventaire peuvent être associés à ce type architectural.

À l'instar des agglomérations du Québec qui se sont davantage développées au cours des premières décennies du 20^e siècle, le cottage vernaculaire américain, alors très populaire dans le choix des constructions neuves, est très bien représenté à Clermont. Au total, 31 bâtiments issus de ce courant ont été retenus pour l'inventaire, mais le territoire actuel en compte beaucoup plus. D'ailleurs, on trouve à Clermont un modèle fort répandu, soit le cottage d'un étage et demi avec une toiture à deux versants droits dotée d'une lucarne continue.

Principaux éléments caractéristiques :

- Volumétrie cubique ou rectangulaire dénotant une simplification des formes;
- Toitures à pentes variables, souvent à deux versants dont l'inclinaison varie de 30 à 45 degrés, en continuité avec les maisons traditionnelles québécoises;
- Présence d'une galerie couverte d'un auvent indépendant;
- Mur-pignon parfois orienté vers la voie publique;
- Revêtements légers (planches de bois, bardeaux d'amiante-ciment, crépi);
- Portes et fenêtres à battants ou à guillotine, usinées;
- Éléments d'ornementation qui puisent aux répertoires de l'architecture du 19^e siècle et qui sont standardisés (chambranles, planches cornières, frontons).



Maison sise au 9, rue Lapointe.



Maison sise au 124, rue Maisonneuve.



Maison sise au 62, rue Maisonneuve.



Maison de ferme sise au 80, chemin des Lacs.



Maison avec lucarne continue sise au 5, rue Forget.



Maison avec lucarne continue sise au 82, rue Maisonneuve.

La maison cubique

La maison cubique est une variante du cottage vernaculaire américain. Conçu par l'architecte américain Frank Kidder, en 1891, ce modèle strictement résidentiel est également désigné par le terme *Four Square*. Son intérêt réside dans les dimensions de son espace habitable. En effet, le plan de forme carrée, dont l'aménagement permet la superposition de deux étages entiers coiffés d'un toit en pavillon à faibles pentes, confère à la maison cubique de vastes dimensions dignes des maisons bourgeoises. Souvent en brique et généralement dotée d'une galerie à l'avant, la maison cubique possède une ornementation qui varie en fonction des goûts et des moyens financiers des premiers occupants.

La maison cubique est habituellement largement représentée dans les villes et les villages du Québec. Au total, 13 exemples de maisons cubiques ont été ciblés dans le cadre de l'inventaire du patrimoine bâti de Clermont. Certaines de ces propriétés se démarquent d'ailleurs par la bonne conservation de leurs composantes anciennes.

Principaux éléments caractéristiques :

- Volumétrie cubique, plan carré de deux étages légèrement surhaussé du sol;
- Toit en pavillon (quatre versants) à faibles pentes, revêtu de tôle traditionnelle, ou toit plat;
- Revêtement extérieur généralement en brique;
- Galerie couverte d'un auvent indépendant, aménagée en façade avant avec parfois un balcon à l'étage;
- Lucarnes à croupe, à pignon, triangulaire ou en appentis, parfois remplacées par des pignons;
- Distribution régulière des ouvertures;
- Fenêtres à battants à grands carreaux, à battants avec imposte ou à guillotine;
- Ornementation variable selon le statut social du propriétaire.



Maison sise au 1, rue des Vieux-Moulins.



Maison sise au 131, rue Lapointe.



Maison sise au 13, rue Maisonneuve.



Maison sise au 1, rue des Vingt-et-Un.

Le logement ouvrier : l'immeuble de type plex

Le phénomène de la standardisation des matériaux et de la mécanisation du travail a permis de mettre au point, aux États Unis puis au Canada, de nouveaux modes de charpentes à claire voie, également appelés Balloon Frame qui, à l'aide de madriers sciés, accélèrent considérablement le processus de construction.

Les habitations de type « plex » sont des maisons à logements multiples qui comportent deux (duplex), trois (triplex), quatre (quadruplex) ou plusieurs unités d'habitations superposées, dont les entrées indépendantes sont accessibles par des escaliers extérieurs. Ce type de logements côtoie, puis supplante vers 1910 la maison Boomtown, une forme architecturale largement préconisée pour loger les familles ouvrières entre 1880 et 1920, dont il reprend plusieurs éléments caractéristiques. À Clermont, trois immeubles associés au type « plex » à l'aspect d'origine minimalement conservé ont été répertoriés dans le cadre du présent inventaire.

Principaux éléments caractéristiques :

- Volume cubique ou rectangulaire, de deux étages, peu dégagé du sol;
- Toiture plate, à faible pente ou en gradins vers l'arrière;
- Peu de saillies à l'exception d'une galerie protégée d'un auvent indépendant ou d'un balcon à l'étage. Les plex possèdent des escaliers extérieurs;
- Parement en planches horizontales ou en brique;
- Distribution régulière des ouvertures, fenêtres à guillotine ou à battants avec imposte;
- Ornementation concentrée dans la partie supérieure de la façade au moyen d'une corniche, d'un parapet ou de jeux de briques;
- Autres éléments d'ornementation discrets (chambranles, planches cornières, platebandes en brique, etc.).



Maison sise au 9, rue des Érables



Maison sise au 4, rue Forget.



Maison sise au 125, rue Lapointe.

L'INFLUENCE ARTS & CRAFTS (1900-1940)

Au tournant du 19^e siècle, la société traditionnelle subit des transformations majeures en raison de l'industrialisation. C'est alors qu'apparaissent en Angleterre des mouvements de pensées en réaction contre cette perte de la structure sociale traditionnelle, des mœurs, de la religion et de la ville. Ce mouvement coïncide en outre avec celui de la Cité-jardin, véritable révolution urbanistique de la fin du 19^e siècle. Ce courant vise à prime abord le remplacement des quartiers d'habitations ouvrières, jugés sordides, par de nouveaux quartiers planifiés selon des principes humanistes.

Pour apprécier l'architecture du courant Arts & Crafts, il faut remonter aux théories du critique d'art John Ruskin (1819-1900) et de l'artiste et écrivain William Morris (1834-1896), tous deux Britanniques. Ils proposent de s'inspirer de l'artisanat et de l'habitation de la campagne anglaise afin de créer une architecture qui s'inscrive dans la tradition nationale. Le retour au travail manuel, l'usage de matériaux traditionnels, ainsi que le recours aux savoir-faire locaux sont valorisés pour faire obstacle à la standardisation. Le mouvement anglais gagne ensuite les Etats-Unis, où cette influence est divisée en plusieurs courants parmi lesquels on retrouve le Shingle Style, surtout populaire sur la côte est des États-Unis, le Prairie Style, davantage associé au centre du pays, et le style Craftsman de la côte ouest. Les différentes tendances sont rapidement popularisées à travers l'Amérique du Nord par l'entremise de catalogues et de revues de plans, durant toute la première moitié du 20^e siècle.

Si les réalisations du mouvement sont largement diffusées, son idéologie demeure mal comprise. Ainsi, en Amérique du Nord, le mouvement Arts & Crafts devient essentiellement un mouvement stylistique, sans portée sociale. D'abord adopté par l'élite anglophone, ce style voit son influence se limiter progressivement à la conception de quelques chalets et résidences secondaires, conçus à priori pour s'insérer dans un cadre de villégiature. Sans être un courant fréquent sur le territoire, ses influences sont toutefois bien présentes.

Principaux éléments caractéristiques :

- Volume généralement imposant au plan articulé;
- Toitures de formes variées à versants de longueurs inégales, présence de cheminées;
- Ouvertures nombreuses et diversifiées, présence de fenêtres jumelées et de lucarnes;
- Espaces extérieurs protégés (perrons, galeries, terrasses);
- Utilisation de matériaux naturels et traditionnels (pierre, brique, stuc, bardeaux de cèdre, planches de bois), parfois combinés entre eux;
- Ornements souvent limités aux éléments de la charpente (colombages, chevrons apparents);
- Chaque cas est unique et possède ses propres caractéristiques.

Au total, neuf bâtiments d'intérêt d'inspiration Arts & Crafts ont été retenus dans l'inventaire du patrimoine bâti de la Clermont. Bien qu'ils présentent des formes, des lignes, des matériaux et une ornementation différents de l'un à l'autre, ils demeurent reliés par une même influence, reconnaissable entre autres par l'usage du bardeau de bois, des lucarnes en appentis, des galeries couvertes ou du revêtement en stucco. Ce courant était d'ailleurs particulièrement prisé dans la construction des maisons de compagnie entre la fin du 19^e siècle et la première moitié du 20^e siècle. Aussi le retrouve-t-on sur deux maisons édifiées en 1911-1912 pour loger les cadres de l'East Canada Power & Pulp.



Maison sise au 37, rue des Érables.



Maison sise au 12, rue Maisonneuve.



Maison sise au 22, rue Lapointe.



Maison de compagnie sise au 95, rue Maisonneuve.

Le régionalisme québécois

En raison de ses caractéristiques formelles, l'architecture régionaliste se confond facilement à l'architecture traditionnelle québécoise des 17^e et 18^e siècles qu'elle tente d'imiter. Le régionalisme n'est pas un style, dans le sens strict du terme. Il constitue plutôt une réflexion sur l'architecture. Le courant régionaliste, aussi connu sous l'appellation style historique, est apparu en Europe et en Amérique du Nord au tournant du 20^e siècle. Au Québec, ce sont les professeurs d'architecture de l'université McGill, Percy Erskine Nobbs et Ramsay Traquair, qui ont diffusé les idées régionalistes. Les deux professeurs écossais envisageaient l'étude de l'architecture rurale traditionnelle de la province comme une source d'inspiration pour les œuvres de création, tant du point de vue des matériaux, des éléments architecturaux, des détails décoratifs que de la volumétrie. Le régionalisme est apparu comme une critique de l'éclectisme et de l'influence étrangère et visait la création d'une architecture dite « nationale ». Ce courant architectural s'inscrit dans un mouvement plus vaste de nationalisme québécois qui interroge le passé à la recherche d'une identité collective, rempart contre l'assimilation.

Au total, 15 bâtiments de l'inventaire proviennent de ce courant. Ce sont principalement des maisons destinées au logement des ouvriers spécialisés de la compagnie de papier Murray Bay Paper Company, devenue par la suite la Donohue Brothers.

On peut également dénoter dans plusieurs de ces maisons une influence Arts & Crafts, notamment de par les matériaux utilisés, soit le bardeau de cèdre et le crépi.

Principaux éléments caractéristiques :

- Volumétrie, matériaux, éléments architecturaux et traitement décoratif qui rappellent l'architecture rurale traditionnelle du Québec;
- Toitures en pente, fenêtres à carreaux, larges cheminées en pierre;
- Large utilisation de la pierre et du bardeau de cèdre.



Maison sise au 99, rue Lapointe.



Maison sise au 16, rue Maisonneuve.



Maison de compagnie sise au 22, rue Maisonneuve.



Maison de compagnie sise au 115, rue Maisonneuve.

LE MODERNISME (1925-1970)

Né à la fois du mouvement moderne européen (Art nouveau, École du Bauhaus) et de l'architecture rationaliste américaine (École de Chicago), le modernisme se situe en complète rupture avec l'héritage du passé, ce qu'aucun autre style n'avait pu accomplir jusque-là. Il s'agit d'une architecture qui est entièrement de son temps, qui ne nie pas l'industrialisation et la standardisation, cherchant plutôt à tirer profit de la technologie.

L'architecture moderne se veut pratique et fonctionnaliste : la forme doit répondre à la fonction du bâtiment. Il s'agit d'une architecture qui mise sur la simplicité et la sobriété, qui rejette l'ornementation et qui recherche la pureté et le dépouillement. Issue de l'industrialisation et de la préfabrication, l'architecture moderne se démarque par l'utilisation de nouvelles techniques et de nouveaux matériaux tels que l'aluminium, le béton, l'acier et les grandes surfaces de verre, qui sont réellement mis à l'avant-scène.

Le modernisme se divise en plusieurs courants plus ou moins fidèles au mouvement qui les a vu naître : l'Art déco, le style International, le style Streamline, le courant brutaliste, l'expressionnisme formel, le dombellotisme. À ses débuts chez nous, le modernisme flirte un peu avec l'Art déco (1925-1940), mais s'en dégage rapidement.

À partir des années 1960, le modernisme est surtout représenté par de grands immeubles à ossature de béton armé qui abritent différentes fonctions (bureaux, logements locatifs, etc.). De façon générale, le modernisme possède les caractéristiques suivantes : corps de bâtiment principal simple, toitures plates, lignes horizontales, ornementation dépouillée.

Les trois édifices de l'inventaire possédant un style moderne sont tous des bâtiments institutionnels. Il s'agit de l'église de Saint-Philippe, de l'école Laure-Gaudreault et de l'hôtel de ville.

Principaux éléments caractéristiques :

- Volumétrie simple et dépouillée d'ornements;
- Plans libres qui créent des formes très variées;
- Toits plats ou de formes sculpturales;
- Présence de grandes surfaces vitrées
- Utilisation de nouveaux matériaux tels que le béton, alors que l'expressivité des matériaux remplace les éléments d'ornementation.



Église de la paroisse de Saint-Philippe, sise au 33, rue Saint-Philippe



Hôtel de ville de Clermont, situé au 2, rue Maisonneuve.



École Laure-Gaudreault, sise au 19, rue Saint-Philippe.

Le bungalow

Tirant son nom de la baie du Bengale (*Bengali Wooden House*), le terme bungalow désigne à l'origine une maison basse d'un seul étage entourée d'une véranda, dont le modèle est répandu aux Indes, plus spécifiquement dans la colonie britannique. Au Québec, le bungalow fait son apparition surtout au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, après avoir été popularisé aux États-Unis par l'architecte Frank Lloyd Wright sous la forme des *Prairie Houses*, quelques décennies auparavant. Ce type de résidence est rapidement intégré à la production courante des promoteurs constructeurs d'habitations individuelles, qui s'empressent de les transposer dans les banlieues des années 1940, 1950 et 1960. Progressivement, le bungalow s'approprie la place qu'occupait jadis l'architecture vernaculaire et devient le type d'habitation unifamiliale destiné à la classe moyenne.

Il en va de même pour les minuscules maisons *War Time*, plutôt rares dans la région de Charlevoix. Érigées sous l'égide de la Société centrale d'hypothèque et de logement (SCHL) pour les militaires démobilisés, ce type de maison est rapidement supplanté par le bungalow. Mis en chantier dès le début des années 1940, les premiers bungalows sont également érigés selon les plans de la SCHL, ce qui a pour effet d'introduire une certaine uniformisation pancanadienne. Alors que la ville s'étale, de 1940 à 1970, les bungalows se multiplient et démontrent la prospérité qui suit la fin de la Seconde Guerre mondiale, alors qu'une majorité aspire dorénavant à ce que chaque famille puisse se doter d'une maison et d'une voiture.

Les premiers modèles présentent une certaine sobriété remarquable dans les façades symétriques, presque classiques. Les résidences évoluent ensuite vers une plus grande complexité, la volumétrie devenant de plus en plus dynamique et la façade de plus en plus animée.

Ce courant se reconnaît davantage à Clermont dans les quartiers aménagés entre les années 1950 et 1980. Plusieurs exemplaires ont toutefois été intégrés en bordure des artères plus anciennes. Ce sont notamment le cas de deux des trois exemples retenus dans l'inventaire, dont le style évoque celui des petites maisons *War Time*.

Principaux éléments caractéristiques :

- Volume horizontal généralement d'un seul étage;
- Toiture variée, en croupe ou à deux versants asymétriques, à pente faible débordant des murs;
- Cheminée massive, parfois en façade;
- Fenestration abondante et variée (fenêtres en coin, en bandeau, jumelées, panoramiques, etc.)
- Porche d'entrée;
- Garage ou abri d'auto intégré au corps de bâtiment principal;
- Composition généralement horizontale, accentuée par le profil bas du toit et la disposition des matériaux.



Deux bungalows identiques, construits côte à côte sur la rue Maisonneuve qui, avec leurs petites dimensions, leur symétrie et leurs toitures à deux versants, rappellent le style *War Time*.

L'inventaire du patrimoine bâti de la ville de Clermont a permis de faire ressortir quelques éléments architecturaux d'intérêt parmi les bâtiments répertoriés. L'utilisation de certains matériaux traditionnels bien préservés, la présence de composantes artisanales qui décorent les bâtiments ou l'observation d'éléments plus rares sont ici relevés afin de promouvoir leur conservation.

LA MAÇONNERIE DE BRIQUE

Largement répandue au 19^e siècle avec la révolution industrielle, la brique est surtout utilisée comme parement de manière à protéger les charpentes en bois. Employée seule ou combinée à un autre matériau, la brique offre de nombreuses possibilités d'agencements, notamment au niveau des platebandes disposées au-dessus des ouvertures et du décor destiné à souligner les parapets. Elle permet ainsi la création d'une multitude de jeux décoratifs pour former des corniches ou des bandeaux de briques en soldat, parfois de couleurs ou de textures contrastantes, ou encore l'insertion d'éléments de pierre ou de béton moulé.



Cheminée de brique de la maison Lapointe sise au 74, rue Lapointe.



Cheminée de brique de la maison de compagnie sise au 107, rue Maisonneuve.



Revêtement en brique de la maison sise au 49, chemin des Lacs.



Parapet de brique de l'école Laure-Gaudreault sise au 19, rue Saint-Philippe.

LE PAREMENT DE PLANCHES DE BOIS

Matériau fréquent de l'architecture traditionnelle, le bois est aussi présent dans les paysages bâtis de Clermont. Plusieurs maisons comportent une charpente de bois en pièce sur pièce, mais celle-ci est habituellement protégée des intempéries par un parement extérieur. Traditionnellement, outre le bardeau de cèdre, on employait le bois comme revêtement léger sous forme de planches verticales ou de planches horizontales à clin ou à feuillures (à gorge). Sur le territoire à l'étude, il ne subsiste que quelques exemples de bâtiments encore revêtus d'un parement de planches de bois.



Revêtement en planches de bois horizontales de la maison sise au 9, rue de la Donohue.



Revêtement en planches de bois verticales de la maison sise au 54, rue Saint-Philippe.



Revêtement en planches de bois horizontales de la maison sise au 125, rue Lapointe.



Revêtement en planches de bois verticales de la maison sise au 1, rue des Vieux-Moulins.

LE BARDEAU DE CÈDRE

Plusieurs maisons étaient autrefois recouvertes de bardeaux de cèdre, tant sur les façades que sur la toiture, car ce matériau était reconnu pour posséder une bonne résistance à la pourriture et à l'humidité. Avec les risques d'incendie, le bois a été rapidement supplanté au niveau de la toiture par la tôle traditionnelle, au courant du 19^e siècle. Les façades extérieures de quelques maisons de Clermont sont encore recouvertes de bardeaux de bois.



Revêtement de bardeaux de bois de la maison sise au 32, rue Maisonneuve.



Revêtement de bardeaux de bois de la maison sise au 14, rue des Vieux-Moulins.



Revêtement de bardeaux de bois de la maison sise au 103, rue Maisonneuve.



Lucarne recouverte de bardeaux de bois de la maison sise au 34, rue Maisonneuve.

LA TÔLE TRADITIONNELLE

La tôle traditionnelle était autrefois courante comme matériau de recouvrement pour les toitures. En raison des nombreux incendies qui ont dévasté les villes et les villages du Québec, certains règlements ont interdit, à partir du milieu du 19^e siècle, l'utilisation de matériaux combustibles, comme le bardeau de bois, afin de réduire les risques de propagations des flammes. Cette interdiction a eu de grandes répercussions, même dans les agglomérations rurales. Ainsi, la tôle s'impose comme nouveau matériau de recouvrement et le métier de ferblantier-couvreur connaît dès lors un grand essor. Par sa texture et sa couleur, la tôle confère aux bâtiments anciens un aspect distinctif et une grande part de son caractère. Plus du quart des bâtiments inventoriés possèdent encore une toiture revêtue de tôle traditionnelle.

Dans l'évolution de la construction au 19^e siècle, la tôle à la canadienne a été remplacée au fil des années par la tôle à baguettes ou pincée, lorsque les feuilles de tôle ont pu atteindre de plus grandes dimensions. La tôle à baguettes doit son nom aux baguettes de bois sur lesquelles sont assemblés les joints des feuilles de métal. De grosseurs variables, ces tasseaux de bois sont disposés perpendiculairement au débord du toit et leur espacement dépend de la largeur des feuilles de tôle utilisées. La tôle pincée (ou à joints debout) s'apparente à la tôle à baguettes à cette différence près que les joints sont simplement pincés, sans baguette de bois, pour donner l'aspect de la tôle à baguettes.

De tous les types de tôle traditionnelle, c'est la tôle à la canadienne qui est la mieux représentée sur le territoire de la ville de Clermont.



Revêtement en tôle canadienne de la maison sise au 80, chemin des Lacs.



Revêtement en tôle canadienne de la maison sise au 62, rue Maisonneuve.



Revêtement en tôle canadienne de la maison sise au 1, côte Saint-Charles.

L'AMIANTE-CIMENT

L'amiante-ciment, que l'on retrouve à la fois sous forme de tuiles hexagonales (1910-1940) et de plaques rectangulaires striées au rebord ondulé (1940-1965), a été très populaire durant la première moitié du 20^e siècle. Demandant peu d'entretien, ce matériau industrialisé a remplacé le bardeau de cèdre en raison de son faible coût et de son incombustibilité. Habituellement de couleur beige ou grise, il peut facilement être peint. Quelques maisons revêtues de ce matériau sont d'ailleurs toujours visibles à ce jour dans certaines régions du Québec. Ce sont surtout les tuiles hexagonales ou en losange posées comme des écailles de poissons, les plus anciennes, qui présentent aujourd'hui un intérêt en raison de leur rareté.

Dans le cadre de l'inventaire du patrimoine bâti de Clermont, quatre maisons présentent ce type de revêtement. Il s'agit surtout de résidences construites dans les années 1940-1950.



Parement en amiante-ciment d'une maison sise au 33, rue des Érables.



Parement en amiante-ciment d'une maison sise au 5, rue des Érables.



Auvent recouvert de tôle pincée de la maison sise au 124, rue Lapointe.

LES PORTES

Les portes contribuent de façon notable à définir l'identité d'un bâtiment. Les détails d'ornementation et d'encadrement des portes peuvent varier sensiblement : simples planches, chambranles sculptés, couronnement appuyé sur de larges pilastres et constitué d'une corniche ouvragée ou d'un fronton décoratif. Quelques portes anciennes ont été conservées sur certaines maisons de Clermont.



Seule une porte ancienne a été conservée sur l'ensemble des maisons de compagnie de la rue Maisonneuve, situé en bordure de la rivière Malbaie. Cette porte se trouve à l'arrière de la maison sise au 115, rue Maisonneuve.



Très belle porte ancienne conservée sur la maison sise au 59, rue Lapointe..



Belle porte, probablement d'origine, de la maison sise au 54, rue Saint-Philippe.



Modèle de porte d'origine commun à l'ensemble des maisons de compagnie de la rue Maisonneuve, localisé près de l'hôtel de ville. Cette porte se trouve sur la maison sise au 20, rue Maisonneuve.



Porte à panneaux en bois avec vitrage de la maison sise au 14, rue des Vieux-Moulins.

LES FENÊTRES

Il existe à Clermont plusieurs modèles de fenêtres. Elles se distinguent par leurs dimensions, leurs proportions, leur mode d'ouverture et de subdivision des châssis, ainsi que leur ornementation. Or, les fenêtres traditionnelles (à battants ou à guillotine) ont une caractéristique commune : elles sont généralement constituées de montants et de traverses assemblés à tenons et à mortaises chevillés. Ce mode de fabrication trouve sa source dans les traditions préindustrielles de travail et d'assemblage du bois. Selon les époques, les modes de division ont évolués. En ce sens, les petits carreaux de la tradition française ont progressivement fait place à des carreaux plus grands à partir du 19^e siècle.



Modèle à guillotine avec grands carreaux dans la partie supérieure. Cette fenêtre se trouve sur la maison sise au 5, rue des Érables..



Modèle de fenêtres à battants à grands carreaux surmonté d'une imposte tel qu'on en retrouvait à maintes reprises, autrefois à Clermont. Cette fenêtre se trouve sur la maison sise au 3, rue de la Donohue.



Ouverture avec une fenêtre à battants à grands carreaux complétée par une contre-fenêtre servant contre le froid. Cette fenêtre se trouve sur la maison sise au 59, rue Lapointe.



Modèle à guillotine avec petits carreaux dans la partie supérieure. Cette fenêtre se trouve sur la maison sise au 54 rue Saint-Philippe.

LES LUCARNES

La présence de lucarnes sur les toitures en pente est assez fréquente dans l'architecture de Clermont. En effet, un grand nombre de maisons anciennes possèdent cet élément afin d'éclairer les espaces sous les combles. À pignon ou à fronton, les lucarnes sont parfois décorées de boiseries ornementales. Elles peuvent aussi être pendantes lorsqu'elles sont disposées à cheval entre le mur de façade et la toiture.



Lucarne en appentis visible sur la maison sise au 12, rue Maisonneuve.



Lucarnes décorées de boiseries observables sur la maison sise au 54, rue Lapointe.



Lucarnes à deux versants à base recourbée de la maison sise au 20, rue Maisonneuve.



Lucarne en appentis observable sur la maison sise au 1, rue des Vieux-Moulins.

LES CHAMBRANLES

En architecture traditionnelle, les éléments d'ornementation sont souvent issus ou font référence à d'anciens éléments structuraux. De plus, les éléments de décor sont habituellement sculptés en bois et intégrés aux parties en saillie. Ils sont parfois peints de couleurs contrastantes par rapport aux murs afin de les accentuer et les mettre en valeur. Malgré la facture habituellement sobre et dépouillée des habitations, la présence du décor architectural demeure primordiale et le souci du détail prend ici une importance indéniable. Une maison dépouillée de son ornementation originale perd tout son charme et son cachet.

Principalement localisés au niveau des portes et des fenêtres, les chambranles sont des éléments décoratifs qui ceinturent les ouvertures des maisons possédant un revêtement de bois, de crépi ou d'amiante-ciment. Souvent agrémentées de moulures, les chambranles complètent merveilleusement bien le décor des maisons anciennes.



Lucarnes à deux versants à base recourbée de la maison sise au 20, rue Maisonneuve.



Lucarne en appentis observable sur la maison sise au 1, rue des Vieux-Moulins.

LES ORNEMENTS DE GALERIE

Dans la conception traditionnelle des balcons, des galeries et des escaliers extérieurs, l'ajout de détails décoratifs aux éléments structuraux est une façon de personnaliser un bâtiment. Les poteaux de soutien qui supportent les toits de galeries ou de balcons sont souvent sculptés ou ouvragés afin de créer, avec les balustrades, des compositions très riches. Les aisseliers ont aussi une origine structurale. Ils servaient autrefois à solidifier le point de jonction entre un poteau vertical et une pièce de charpente horizontale. Au fil des siècles, cet élément s'est stylisé au point de perdre toute fonction de soutien. Quant à la balustrade, aussi appelée garde-corps, il en existe une grande variété de modèles. Habituellement en bois ou en fer ornemental, la balustrade constitue un élément important du décor d'une propriété en raison de sa position au premier plan qui lui assure une grande visibilité.



Garde-corps en bois ceinturant le balcon de la maison sise au 9, rue Monseigneur-Savard.



Garde-corps constitué de lames de patins, ornant la maison sise au 20, rue Saint-Philippe.



Garde-corps en bois délimitant la galerie de la maison sise au 9, rue des Érables.



Garde-corps en bois et belles colonnes de la galerie de la maison sise au 34, rue Saint-Philippe.

LES ÉLÉMENTS EN MÉTAL OUVRAGÉ

Dans les années 1950, les garde-corps de galeries en métal ouvragé deviennent très populaires. Les ferblantiers et les compagnies qui les exécutent puisent dans le vocabulaire végétal, voir floral, pour donner à leurs œuvres des formes arrondies et très organiques. N'étant pas très ancien, ce type de garde-corps est encore largement répandu sur l'ensemble du territoire québécois, Clermont n'y faisant pas exception.

Par ailleurs, le travail du métal ouvragé ne se limite pas qu'aux garde-corps. On retrouve aussi à Clermont des éléments métalliques ornant des marquises. Même le nom de l'hôtel de ville est fabriqué en métal ouvragé.



Garde-corps en fer ceinturant le balcon de la maison sise au 5, rue des Érables.



Lettrage en fer forgé de l'hôtel de ville de Clermont, sis au 2, rue Maisonneuve.



Marquise décorée de fer forgé observable sur l'ancien presbytère de Clermont, sis au 20, rue Saint-Philippe.



Garde-corps en fer de l'ancien escalier principal de l'école Laure-Gaudreault, sise au 19, rue Saint-Philippe.

LES BÂTIMENTS SECONDAIRES

Certain des bâtiments secondaires anciens attenants à quelques-unes des résidences ciblées par l'inventaire ont mérité une attention particulière, considérant leur bon état de conservation ou leur rôle joué dans l'ensemble qu'ils forment avec la maison. C'est notamment le cas de certains garages en bois qui jouxtent des maisons de compagnie situées en bordure de la rivière Malbaie, de granges-étables implantées en milieu agricole et de hangars autrefois utilisés à différentes fins.



Hangar ancien se trouvant sur la propriété de la maison de ferme sise au 36, chemin des Lacs.



Garage accompagnant la maison de compagnie sise au 103, rue Maisonneuve.



Belle grange-étable se trouvant sur la propriété de la maison sise au 21, chemin des Lacs.



Belle grange-étable se trouvant sur la propriété de la maison sise au 219, boulevard Notre-Dame.

ÉTAT PHYSIQUE

La majorité des bâtiments inventoriés présentent un bon état physique, c'est-à-dire qu'ils ont été bien entretenus et ne nécessitent pas de travaux urgents. Quelques rares édifices sont légèrement négligés et auraient besoin d'une intervention à court terme afin d'assurer leur pérennité. Cela dit, un bon état physique n'est pas garant d'une authenticité architecturale.

ÉTAT D'AUTHENTICITÉ

L'authenticité ou l'intégrité d'un bâtiment est évaluée en fonction notamment du respect des matériaux, des ouvertures, du volume et du style architectural d'origine. Il s'agit en fait de comparer l'état actuel du bâtiment à son apparence initiale et de juger de son évolution au fil des années. Il est normal qu'un édifice évolue quelque peu pour s'adapter à ses propriétaires successifs ou à des usages particuliers; toutefois, les travaux effectués devraient toujours se faire dans un souci de conservation.

Certains types d'interventions, malheureusement très fréquents, altèrent considérablement l'authenticité d'un bâtiment. Au premier plan figurent les modifications dites irréversibles apportées au volume général du bâtiment, incluant la forme du toit et des agrandissements divers. Changer la forme, l'emplacement et la dimension des ouvertures peut également avoir un impact important sur l'authenticité. Ceci se remarque immédiatement dans la composition des façades conçues de manière symétrique ou régulière à l'origine. Finalement, les atteintes les plus fréquentes à l'intégrité d'un bâtiment consistent à remplacer les matériaux traditionnels par des matériaux contemporains, et ce, même s'il s'agit d'imitations. Ce type de transformations dites réversibles touche autant les façades que le recouvrement du toit, les ornements, les ouvertures ou les galeries et les balcons.

Sur la centaine de bâtiments inventoriés, environ le quart ont subi des altérations importantes tandis que la majorité présente des modifications de nature réversible. Un dizaine de bâtiments nous ont semblé présenter un état d'authenticité en harmonie avec l'état d'origine malgré quelques modifications.

VALEUR PATRIMONIALE GLOBALE

Toutes les propriétés de l'inventaire ont reçu une valeur patrimoniale globale allant d'exceptionnelle à faible.

Valeur exceptionnelle

Valeur à l'échelle nationale, c'est-à-dire que la valeur patrimoniale dépasse largement l'échelle locale ou régionale. Il s'agit d'éléments rares, de bâtiments remarquables qui sont des points de repère dans le paysage ou qui ont joué un rôle historique majeur dans le développement d'un lieu. Ayant habituellement déjà une valeur patrimoniale reconnue par le milieu, les bâtiments de valeur exceptionnelle sont habituellement classés monuments historiques, lieu historique national ou mériteraient de l'être. À Clermont, aucun bâtiment ne s'est vu attribuer une valeur patrimoniale exceptionnelle.

Valeur supérieure

Valeur forte à l'échelle locale ou régionale, au-dessus de la moyenne des bâtiments patrimoniaux recensés. Il s'agit d'éléments qui se démarquent à plusieurs égards et qui sont bien préservés dans l'ensemble. Leur valeur patrimoniale est habituellement reconnue dans le milieu ou évidente pour le non initié. Il peut s'agir d'une vieille maison ayant conservé ses principaux attributs, d'une maison bourgeoise richement ornée, d'un monument ou d'un bâtiment à forte valeur historique. Certains de ces éléments pourraient être cités monuments historiques à l'échelle locale. Dans le présent inventaire, 20 éléments ont reçu une cote supérieure, notamment les 15 maisons de compagnie construites par la compagnie Donohue et qui forment deux ensembles homogènes.

Valeur bonne

Valeur qui rejoint un nombre important de propriétés qui sont dans la moyenne, c'est-à-dire qui possèdent des attributs intéressants ou significatifs qui permettent de statuer sur leur ancienneté, leur intérêt architectural (ex.: style) et leur appartenance à un paysage donné ou un ensemble architectural sans nécessairement se démarquer de façon importante. Il peut s'agir de maisons de styles courants (néoclassique québécoise, mansardée, vernaculaire américaine, Arts & Crafts) qui ont préservé plusieurs de leurs caractéristiques mais qui peuvent avoir subi quelques interventions réversibles (ex. bardeaux d'asphalte sur le toit, fenêtres changées). Au total, 29 bâtiments de Clermont entrent dans cette catégorie.

Valeur moyenne

Valeur habituellement attribuée à des maisons ou des bâtiments qui ont subi un nombre important de transformations qui brouillent un peu l'ancienneté, l'intérêt architectural (ex.: style) et l'appartenance à un paysage ou qui sont situés dans un environnement quelconque. Cela n'empêche pas que le bâtiment puisse posséder un bon potentiel de mise en valeur si des travaux adéquats étaient effectués. Dans l'inventaire, 51 bâtiments ont reçu cette cote, qui pourrait être revue à la hausse advenant une restauration.

Valeur faible

Valeur attribuée à un bâtiment récent, un bâtiment qui a perdu presque tout ses éléments d'intérêt ou qui a connu des transformations irréversibles qui dénaturent beaucoup son aspect d'origine. Vu la sélection des bâtiments de plus grande valeur, aucun bâtiment de faible valeur patrimoniale ne figure à l'inventaire.

Il est important de mentionner que cette valeur patrimoniale est une donnée susceptible d'évoluer avec le temps selon la nature des interventions. Un bâtiment de grande valeur patrimoniale pourrait, à la suite de travaux malencontreux ou d'un incendie, perdre une bonne part de sa valeur. À l'inverse, un bâtiment altéré par le passé pourrait reprendre de la valeur à la suite de travaux où des composantes plus harmonieuses avec l'aspect d'origine seraient reconstituées ou réinstallées.

UN PATRIMOINE ISSU DE L'INDUSTRIE

La ville de Clermont a véritablement basé son développement sur la présence de la rivière Malbaie et de l'implantation de sa papetière. Toute la trame urbaine en est teintée : l'implantation du secteur industriel, les développements résidentiels des premiers cadres et ouvriers et, finalement, l'implantation du noyau institutionnel qui a suivi. Ce développement s'est fait en harmonie avec la morphologie du territoire naturel, bien ancrée au creux de la vallée, épousant les formes de la rivière et enfin, conservant le couvert forestier et les terres agricoles tout autour des installations industrielles.

L'architecture liée à l'industrie est vraiment ce qui caractérise le patrimoine bâti de Clermont. Les éléments de plus grande valeur sont concentrés autour de la rue Maisonneuve avec entre autres ses maisons de compagnie relativement bien conservées. Les 15 principales maisons de dirigeants, de cadres et d'employés spécialisés se divisent en deux secteurs.

Dans le premier secteur (*New townsite*), situé face à l'intersection du chemin du Parc, on retrouve une architecture planifiée, composée de 10 propriétés construites vers 1927 selon trois modèles différents (A,B,C) et disposée selon un rythme et des règles d'implantation bien précis. Les trois modèles sont de même gabarit et se distinguent principalement par leur forme de toiture. Ils étaient, à l'époque, revêtus de bardeaux de cèdre, pour la plupart. Les propriétés ont été adaptées au fil du temps, mais ont conservé la plupart de leurs caractéristiques d'origine liées à cette architecture planifiée particulière. Les différents modèles choisis par la compagnie sont encore repérables. Le sous-secteur offre encore aujourd'hui un caractère homogène qui lui est propre, mais qui se dissout dans la trame urbaine adjacente.

Un peu plus loin sur la rue, le deuxième sous-secteur (*Old townsite*) est situé directement en bordure de la rivière. Il se compose de cinq propriétés, de deux typologies différentes construites vers 1911 et 1927. Les règles d'implantation ainsi que le gabarit de ces propriétés diffèrent de celles du secteur précédent. Les résidences destinées à des cadres de la compagnie sont plus cossues, tournées vers la rivière, et implantées sur des terrains plus vastes et boisés. Les bâtiments secondaires se retrouvent en cour avant. Le secteur offre également un caractère homogène qui lui est propre et facilement repérable dans le paysage environnant puisqu'il est limité, d'une part, par la ligne de transmission électrique, et de l'autre, par un boisé.

La délimitation des deux sous-secteurs développés par les dirigeants de la papetière devient importante pour permettre une lecture juste du paysage de la rue, mais aussi de la ville. Les deux sous-secteurs de la rue Maisonneuve possèdent donc les caractéristiques suivantes:

- Importance historique quant au développement subséquent de la ville;
- Présence d'une architecture planifiée;
- Composantes architecturales distinctes;
- Esprit d'unité des sous-secteurs (implantation, rythme, architecture, parcellaire, gabarit);
- Milieu naturel significatif très présent qui encadre les sous-secteurs (la rivière, la topographie, le couvert forestier);
- Tracé sinueux de la rue Maisonneuve;
- Présence de la papetière de l'autre côté de la rivière qui rappelle le lien étroit avec les propriétés;
- Présence du noyau institutionnel au sud de la rue qui est venu s'implanter suite au développement de la rue Maisonneuve;

Les différents attraits de la ville, la montagne de la Croix et le Parcours des berges d'Alexis Le Trotteur par exemple, ne permettent pas de mettre en lumière le lien entre l'industrie et le développement planifié de la rue Maisonneuve qui a grandement influencé l'évolution de la ville. Tout en haut de la montagne de la Croix, le belvédère met en valeur, à travers des panneaux d'interprétation, différents aspects des paysages de la ville de Clermont sans rendre compte du lien entre l'usine et le développement résidentiel de la ville. Le Parcours des berges, situé plus au sud, permet aux usagers de profiter de la rivière Malbaie. Il rejoint le secteur institutionnel, mais ne permet pas d'accéder au secteur de la rue Maisonneuve et de mettre en valeur la papetière qui a forgé l'identité de la ville.

D'autres témoins architecturaux et historiques sont encore en place aujourd'hui mais sont méconnus du grand public. Ainsi, l'histoire de la maison de J. Bergeron (92, rue Maisonneuve), de l'immeuble qui abritait autrefois l'école anglophone (42, rue Maisonneuve) de même que la maison située au 26-28, boulevard Notre-Dame mériteraient d'être mieux connues. Des recherches plus approfondies permettraient de mieux cerner leur valeur historique et patrimoniale.

L'inventaire du patrimoine bâti de la ville de Clermont a permis de faire ressortir la valeur patrimoniale de plusieurs bâtiments érigés pour la plupart dans la première moitié du 20^e siècle, époque où la ville a été fondée. On retrouve quasi exclusivement des bâtiments résidentiels qui représentent divers styles et courants architecturaux d'influence américaine.

Cet inventaire constitue un premier survol permettant de mener plus loin les efforts de préservation et de mise en valeur du patrimoine. L'inventaire ne doit pas être considéré comme une fin en soi mais plutôt comme un outil pour aller plus loin et développer des mécanismes et des mesures qui permettront de mieux protéger, de mieux gérer et de mieux comprendre la richesse et la diversité du patrimoine clermontois.

À la lumière du présent inventaire, nous proposons de mettre sur pied un certain nombre de mesures visant à mieux protéger et à mettre en valeur le patrimoine bâti de la ville de Clermont. Ceci constitue des pistes qui pourront alimenter les réflexions pour les prochaines années. Certaines actions pourraient être posées à court terme tandis que d'autres doivent être envisagées à moyen et long termes. Les 20 recommandations présentées dans les pages qui suivent sont regroupées par thématiques.

APPROFONDIR LES CONNAISSANCES

Le présent inventaire est un premier aperçu de la richesse patrimoniale de la ville de Clermont. L'inventaire ne constitue toutefois pas une étude approfondie et beaucoup reste à faire pour documenter, analyser et mieux comprendre les différentes facettes de cet héritage bâti. Partant du principe que la recherche et l'acquisition de connaissances ne sont jamais terminées, nous proposons quelques axes de recherche pour les prochaines années selon les priorités et les orientations qui seront prises à cet égard.

Approfondir et mettre à jour la base de données

Étant donné que le volet historique des propriétés inventoriées est demeuré très sommaire, nous recommandons de poursuivre des recherches historiques sur les bâtiments et leurs occupants. Que ce soit par un groupe de citoyens engagés, par des étudiants en histoire engagés durant l'été ou par des consultants externes, chacune des propriétés répertoriées, à commencer par celles de plus grande valeur, pourraient faire l'objet d'analyses historiques plus approfondies pour établir les chaînes des titres, préciser les dates de constructions, retracer des photographies anciennes. La rencontre avec les propriétaires ou des membres des familles établies ici depuis longtemps, ce qui ne pouvait être fait dans le cadre de ce mandat, pourrait alimenter ces recherches. Un certain nombre de renseignements ne sont présents que dans la tradition orale, d'où l'importance de questionner les gens et de faire parler les aînés.

Il est également recommandé de tenir à jour l'inventaire afin de lui assurer une meilleure pérennité. Le système de données informatisé permet très aisément d'ajouter des informations sur les bâtiments inventoriés, soit des modifications architecturales, de nouvelles données historiques ou un changement au niveau de la valeur patrimoniale s'il y a lieu. Un lien avec l'émission des permis de construction pourrait être une bonne façon de garder à jour les fiches d'inventaire.

Documenter davantage les maisons de compagnie

Malgré quelques recherches sommaires, nous n'avons pas été en mesure de documenter à fond la quinzaine de maisons de compagnie construites par la compagnie forestière Donohue dans les années 1910 et 1920. Nous avons eu accès à quelques plans urbains provenant des archives de la Compagnie mais nous soupçonnons qu'il ne s'agit là que de la pointe de l'iceberg et que plusieurs autres documents doivent exister. Les retracer demanderait plus de temps et une collaboration accrue de la Compagnie. Des documents sur ces maisons permettraient de mieux connaître leur état d'origine, leurs concepteurs, les influences architecturales et peut-être de les relier à des quartiers similaires dans d'autres villes industrielles.

L'architecture et l'urbanisme des villes de compagnie est un sujet d'étude vaste qui intéresse actuellement plusieurs chercheurs en histoire de l'architecture. Il serait intéressant que des chercheurs ou des étudiants universitaires puissent s'intéresser au cas de Clermont pour approfondir la question et situer cette ville dans ce phénomène plus large du début du 20^e siècle.

Par ailleurs, des recherches plus approfondies pourraient être effectuées afin de retrouver l'emplacement exact de la maison de Rodolphe Forget, ainsi que de retracer plus d'informations historiques sur l'ancienne « Staff house », l'ancienne école anglophone (Clermont Elementary School), la maison de J. Bergeron de même que l'ancien pont qui reliait la papetière au secteur des maisons des cadres.

Créer une banque centralisée de photographies anciennes

Les photographies anciennes de Clermont sont probablement nombreuses. Nous en avons répertorié quelques-unes dans le cadre de cet inventaire mais plusieurs autres existent assurément. Les photographies anciennes constituent des documents de références incontournables lorsque vient le temps d'intervenir sur des bâtiments anciens. Ces outils devraient être facilement disponibles aux gestionnaires de la Ville de Clermont et, par conséquent, aux propriétaires de biens anciens qui doivent effectuer des travaux de mise en valeur.

Nous proposons, en partenariat avec des dépôts d'archives régionaux et nationaux, de créer un répertoire numérique de toutes les photographies d'archives et cartes postales disponibles afin de centraliser l'information. Tout en respectant les droits d'auteur et la propriété intellectuelle des documents, ce répertoire pourrait ultimement être disponible en ligne et devenir un extraordinaire outil pour la mise en valeur du patrimoine.

Par ailleurs, en plus des photographies et des documents iconographiques contenus dans les différents fonds d'archives publics, il existe assurément plusieurs photographies inédites dans des collections personnelles et familiales qui illustrent le patrimoine de Clermont. Un appel à la population pour retracer ces photographies serait une bonne manière d'enrichir un tel répertoire numérique.

RECONNAÎTRE ET SIGNIFIER LA VALEUR PATRIMONIALE DE CERTAINS BÂTIMENTS OU ENSEMBLES

La connaissance et la reconnaissance de certains pans du patrimoine bâti, naturel, immatériel et paysager sont préalables à toutes démarches de valorisation. Ainsi, il est important d'identifier quels sont les éléments qui possèdent une valeur patrimoniale et de hiérarchiser ces éléments pour être en mesure de savoir quels sont ceux qui doivent être mis en valeur en priorité. Reconnaître officiellement la valeur patrimoniale d'un bien, c'est aussi sensibiliser la population à l'importance d'en prendre grand soin.

Reconnaître et signifier la valeur patrimoniale de certains bâtiments ou ensembles

La reconnaissance de l'importance historique et patrimoniale de certains bâtiments ou ensembles patrimoniaux peut notamment passer par des mesures législatives en citant des immeubles ou des sites patrimoniaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Ce type d'outils permet, en plus de reconnaître officiellement leur valeur patrimoniale, de mieux contrôler les interventions sur les bâtiments et de favoriser l'accès à de l'aide financière pour certains propriétaires via le *Fonds du patrimoine culturel du Québec*.

À ce jour, le territoire de la Ville de Clermont ne possède qu'un site patrimonial cité, soit celui de la Montagne de la Croix cité en 2013 par la Ville. Nous recommandons de poursuivre cette démarche plus loin pour mieux protéger les biens de plus grande valeur identifiés dans l'inventaire. Parmi les bâtiments ou ensembles qui mériteraient prioritairement d'être cités, notons la quinzaine de maisons de compagnie de la rue Maisonneuve qui pourraient être regroupées en deux ensembles. Bien qu'en partie déjà protégé par un PIIA (*voir la recommandation* Bonifier les règlements sur les PIIA, p. 60), cette mesure de protection supplémentaire permet de mieux reconnaître ce pan important du patrimoine bâti clermontois et de mieux assurer sa mise en valeur.

Avant de procéder à de telles citations, nous recommandons toutefois de parfaire et d'approfondir les études sur ces secteurs afin de mieux connaître toutes leurs composantes et déterminer avec précision les périmètres qui devraient être protégés. Ces périmètres pourraient même être un peu élargis pour intégrer d'autres bâtiments de valeur patrimoniale élevée, comme le 12 et le 13, rue Maisonneuve par exemple. La marche à suivre pour la citation de sites patrimoniaux est bien expliquée dans la brochure *La Loi sur le patrimoine culturel : Guide pratique destiné aux municipalités* préparée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC)⁴.

Reconnaître le patrimoine immatériel et paysager

La nouvelle Loi sur le patrimoine culturel inclut depuis peu des notions d'objet patrimonial, de patrimoine immatériel, de personnage, d'événement et de lieu historique ainsi que de paysage culturel patrimonial. Ces nouveaux pans du patrimoine peuvent maintenant être protégés au même titre que les immeubles ou les sites patrimoniaux. Il convient donc d'entamer dans les prochaines années une réflexion à ce propos afin de reconnaître et, le cas échéant, de protéger certains éléments appartenant à ces catégories du patrimoine culturel. Les personnages d'Alexis Le Trotteur, de Rodolphe Forget et Félix-Antoine Savard pourraient par exemples être reconnus en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

4. Québec. Ministère de la Culture et des Communications. *La Loi sur le patrimoine culturel : Guide pratique destiné aux municipalités*. Octobre 2012 [en ligne] : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/patrimoine/guide-municipalites-19-10-2012.pdf>

SENSIBILISER ET INFORMER LA POPULATION

Sensibiliser et informer davantage la population de Clermont par rapport à la valeur historique et patrimoniale de certains lieux est une mesure qui, à long terme, peut avoir de véritables retombées sur la protection du patrimoine. Mieux on connaît son patrimoine, plus on l'apprécie, mieux on peut le protéger. Il est souvent très difficile d'appliquer des mesures de préservation à un bâtiment si le propriétaire ignore même qu'il possède une valeur patrimoniale. La sensibilisation peut se faire de différentes façons par des efforts de diffusion (publications, brochures, conférences, Internet) ou des activités populaires (rallyes, circuit patrimonial, etc.).

Créer des circuits patrimoniaux

Il n'existe pas de circuits patrimoniaux dans la Ville de Clermont. Il conviendrait donc de créer de tels circuits dans les secteurs à plus forte concentration patrimoniale comme le quartier ouvrier, la rue des Vieux-Moulins, le noyau institutionnel ainsi que les abords de la rivière, de la chute Nairne et de la papetière. Ce circuit devrait s'adresser autant aux citoyens qui veulent découvrir l'histoire et le patrimoine de leur ville qu'à la clientèle touristique.

Ce ou ces circuits devraient bien rendre compte de l'histoire du lieu et des spécificités paysagères de Clermont. Différentes thématiques pourraient trouver leur point fort tout le long de parcours de découvertes, mais pourraient également s'étendre à tout le territoire de la ville en résonnant dans les projets de signalisation, d'affichage, d'interprétation et d'aménagement paysager. L'interprétation présente le long du Parcours des berges pourrait ainsi être bonifiée pour rendre compte de l'importance historique de la papetière dans le développement urbain de la ville.

Les circuits pourraient également se prolonger jusqu'à la montagne de la Croix et proposer aux visiteurs une halte avec un panorama complet de la ville. Les perspectives les plus spectaculaires de la région se situent sur ce belvédère naturel où on peut y comprendre les liens entre le rural et l'industriel, entre la montagne et la rivière qui s'écoule jusqu'à l'estuaire, entre l'industrie des pâtes et papiers et le développement de la ville.

Il existe plusieurs formes de circuits patrimoniaux, les plus courants étant composés de panneaux d'interprétation sur les sites mêmes et de brochures ou dépliantes présentant un circuit. Toutefois, l'arrivée des nouvelles technologies révolutionne aujourd'hui la facture des circuits du patrimoine. L'Internet offre plusieurs possibilités, notamment pour la diffusion et la promotion de tels circuits. Les appareils ipod et téléphones intelligents permettent maintenant de télécharger des contenus qui agrémentent les balades. Certaines municipalités ont opté récemment pour des audioguides (ex. Chambly, Québec) qui permettent d'écouter des commentaires *in situ*, comme si un véritable guide nous accompagnait. À pied, en vélo ou en voiture, les circuits patrimoniaux peuvent donc prendre plusieurs formes et participer à l'animation des lieux. Ils sont habituellement très efficaces pour sensibiliser la population résidente ainsi que les touristes aux ressources patrimoniales d'un milieu. Il s'agit d'une façon efficace de rejoindre des clientèles diverses pour les conscientiser aux attraits d'un lieu en offrant, sous différentes formes, de l'information sur le patrimoine local.

Diffuser l'information sur le patrimoine

Cette recommandation vise à mettre la connaissance à la disposition du plus grand nombre (propriétaires, spécialistes du secteur privé, employés municipaux, etc.) par une série de moyens de diffusion. Par exemple, les outils mis en place et l'information devraient être accessibles à la bibliothèque municipale, dans les bulletins d'information municipaux, par des envois personnalisés et ciblés, par des séances d'informations, etc.

L'Internet est aujourd'hui un incontournable pour diffuser de l'information et rejoindre un grand bassin de population. La Ville de Clermont devrait favoriser ce moyen de communication, via son propre site, pour diffuser un maximum de données sur le patrimoine de la ville. Que ce soit des extraits d'inventaires, des études historiques, des banques de photographies anciennes, des guides d'interventions, des répertoires de ressources ou des renseignements sur la réglementation municipale en matière de conservation du patrimoine, la Ville a tout intérêt à diffuser un maximum de renseignements pour sensibiliser et informer ses citoyens.

ACCOMPAGNER ET OUTILLER LE CITOYEN

Les moyens de diffusion traditionnels sont également toujours d'actualité. La parution de publications sur le patrimoine, la présentation de conférences ou d'expositions sur l'histoire de la ville ou l'organisation d'activités populaires (rallyes découvertes, journées du patrimoine, etc.) sont des moyens efficaces de rejoindre une partie des citoyens. Les activités spéciales, à caractère communautaire et populaire, reliées à l'histoire, au patrimoine matériel et au patrimoine vivant, s'inscrivent dans la même foulée. Ce type d'activités favorise l'appropriation du patrimoine par le milieu.

La sensibilisation passe également par l'éducation des jeunes en milieu scolaire. Les jeunes d'aujourd'hui seront les acteurs de demain. Plus ils seront sensibilisés tôt aux diverses facettes du patrimoine, plus ils contribueront à sa préservation et à sa mise en valeur à long terme.

Les propriétaires de maisons anciennes sont souvent démunis lorsque vient le temps d'intervenir sur leur bâtiment. D'ailleurs, les mauvaises interventions réalisées par le passé l'ont souvent été par simple méconnaissance des bonnes pratiques en la matière et non par mauvaise foi. Les prochaines recommandations visent donc à accompagner et à mieux outiller les propriétaires dans leurs travaux d'entretien, de restauration ou de mise en valeur. Certaines de ces mesures pourraient être mises sur pied par la MRC de Charlevoix-Est, car les municipalités voisines pourraient également bénéficier de ce genre d'outils.

Concevoir un guide d'intervention à l'usage des propriétaires

Afin d'épauler les propriétaires de biens patrimoniaux et les intervenants en patrimoine, il convient de les épauler en diffusant, soit sous format papier ou sous forme électronique, un guide qui énoncent les principes et critères à respecter lors d'une intervention, les bonnes pratiques qui sont généralement admises dans le milieu du patrimoine, quelques conseils pratiques et techniques et les étapes à suivre lors d'une telle démarche. Le guide peut être structuré selon le type d'intervention (agrandissement, restauration, rénovation, entretien) ou par type de composante (toiture, revêtements, portes et fenêtres, saillies, ornementation, etc.). Il est recommandé que ce guide soit largement illustré de photographies et de croquis qui collent à la réalité de Clermont avec des exemples appropriés. Un tel guide conçu pour une autre région ou une autre réalité court le risque que les propriétaires ne s'y reconnaissent pas et, par le fait même, qu'ils ne l'emploient pas.

Des guides de bonnes pratiques peuvent également être conçus pour la préservation des paysages. Même s'ils ne s'adressent pas directement aux citoyens, ce type d'outil a le mérite de mettre en place des objectifs et des critères d'intervention qui pourront servir d'orientation pour la mise en valeur du patrimoine paysager auprès des autorités et des acteurs concernés.

Offrir de l'aide technique

En plus du guide d'intervention qui survole les principaux critères et les étapes à suivre dans un projet de mise en valeur, l'accès à de l'aide technique est toujours très appréciée par les propriétaires de maisons anciennes, souvent néophytes en matière de construction patrimoniale. Plusieurs mesures peuvent être prises par la Ville de Clermont. Elle peut d'abord mettre en place, avec l'aide d'un architecte spécialisé, une matériauthèque où sont exposés divers matériaux traditionnels et de remplacement compatibles (échantillons et spécificités techniques) qui peuvent être présentés aux propriétaires. Aussi, certaines villes ont mis sur pied des programmes de consultation avec des architectes spécialisés. Ces professionnels, rémunérés par la Ville de Clermont ou offerts à des tarifs préférentiels, peuvent offrir des séances de consultation privées, des conseils sur les travaux (choix des matériaux, design, détails techniques) ou même réaliser des croquis. Souvent appelés cliniques d'architecture, ces aide-conseils sont habituellement très bénéfiques sur les résultats finaux. Par ailleurs, certains organismes comme le SARP (Service d'aide à la rénovation patrimoniale) sont spécialisés dans ce type d'aide et des ententes peuvent être conclues par la municipalité pour que leur expertise soit disponible aux citoyens.

Créer un répertoire des ressources en patrimoine bâti

L'une des problématiques les plus couramment rencontrées dans la mise en valeur du patrimoine bâti est la difficulté de trouver de bons professionnels, artisans et fournisseurs de matériaux qui sont spécialisés dans le domaine et qui assureront une bonne qualité d'intervention en respect de la valeur patrimoniale des bâtiments. Il est donc possible d'aider les propriétaires en leur fournissant les listes de ressources de professionnels (architectes, historiens, consultants), d'artisans (pierre, brique, bois, métal, verre), de fabricants (portes, fenêtres, éléments de décor) et de fournisseurs de matériaux qui possèdent une certaine expertise dans l'entretien, la restauration

ou la mise en valeur de bâtiments anciens. Élaborer une telle liste n'est pas chose facile et plusieurs écueils sont possibles, dont la difficulté de s'assurer de la qualité des expertises et la mise à jour continue d'un tel outil. Toutefois, les propriétaires en sortent habituellement gagnants. La région du Centre-du-Québec et la MRC de l'Assomption se sont dotées récemment de tels outils. De plus, le Conseil des métiers d'art travaille actuellement à un tel outil à l'échelle du Québec afin de diffuser et de mettre en valeur les artisans des métiers de la construction.

Aider les propriétaires à faire des recherches sur leur bâtiment

Tout comme l'aide technique qui peut leur être apportée, l'aide en recherche peut aussi être bénéfique dans un projet de mise en valeur. Savoir quelle était l'apparence de sa maison à l'origine, qui l'a habitée, à quel courant stylistique appartient le bâtiment, quelles sont les modifications apportées au fil des années, sont des informations souvent difficiles à se procurer pour orienter les travaux de mise en valeur.

Afin d'inciter les propriétaires de biens patrimoniaux qui désirent effectuer des travaux à observer leur environnement et à se documenter davantage sur leur bâtiment et sur les caractéristiques de leur milieu, la Ville de Clermont devrait être en mesure de les appuyer dans leur démarche en leur fournissant la documentation existante et en leur offrant des pistes pour poursuivre leurs recherches. Par ailleurs, comme pour l'aide technique, la Ville de Clermont pourrait mettre sur pied un service conseil en histoire ainsi qu'une banque de photographies anciennes qui pourraient être consultées.

INCITER LES PROPRIÉTAIRES À METTRE EN VALEUR LEUR BÂTIMENT

Certaines mesures incitatives peuvent avoir un réel impact sur la mise en valeur d'un milieu patrimonial. Ces mesures, en plus de servir de déclencheur à d'éventuels travaux, permettent souvent d'améliorer la qualité des interventions.

Mettre en place un programme d'aide financière à la rénovation

À l'instar des villes de Trois-Rivières, Lévis, Plessisville, Rivière-du-Loup, Mont Joli, Victoriaville, Shawinigan, envisager la mise sur pied d'un programme qui aidera, par une subvention couvrant un certain pourcentage des travaux de restauration, les propriétaires à mener à bien des travaux de mise en valeur de leur bâtiment. Ces programmes sont souvent mis sur pied dans le cadre d'ententes de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC).

Comme pour la plupart des outils, le programme d'aide financière doit être accompagné d'autres mesures pour que celui-ci soit pleinement efficace. D'abord, on ne peut gérer un tel programme sans une solide connaissance de base du patrimoine sur lequel on intervient. Des règles et des critères précis concernant les travaux admissibles à la lumière des meilleures pratiques de conservation architecturale sont nécessaires pour ne pas dilapider des fonds publics alloués à des travaux ne respectant pas le patrimoine. De plus, des outils réglementaires tels les PIIA ou des guides d'intervention sont souhaitables afin d'optimiser les résultats d'une telle mesure sur le cadre bâti d'un milieu.

Reconnaître et récompenser les meilleures interventions

Afin de reconnaître l'effort de certains citoyens dans la préservation et la mise en valeur de leur bâtiment, il est recommandé de mettre sur pied un programme de prix ou de reconnaissance pour honorer et féliciter les meilleures interventions en patrimoine (conservation, entretien, insertion, affichage, etc.) et les acteurs s'étant illustrés à cet égard sur le territoire de la ville de Clermont. Cette mesure incitative a pour but de reconnaître et de récompenser les efforts positifs qui ont été réalisés et peut avoir un bon effet d'entraînement pour les autres propriétaires de bâtiments anciens. Il s'agit d'une mesure positive qui tranche avec les outils réglementaires ou législatifs qui sont souvent davantage coercitifs et contraignants.

DONNER L'EXEMPLE

Prêcher par l'exemple est une bonne façon d'inciter la population à prendre soin de son patrimoine. La Ville de Clermont et les autres institutions publiques ont le pouvoir de prendre soin de leurs propriétés et d'améliorer les espaces publics et le paysage urbain. Agir en ce sens peut avoir un effet d'entraînement bénéfique. À l'inverse, la démolition ou l'abandon d'un édifice public d'intérêt patrimonial peut avoir des répercussions néfastes. Comment la Ville Clermont et le gouvernement du Québec peuvent-ils amener un propriétaire à prendre soin de sa maison ancienne si eux-mêmes ne le font pas sur leurs propriétés municipales ou gouvernementales ?

Conserver et mettre en valeur les immeubles publics

Les bâtiments publics tels les immeubles municipaux, les écoles, les édifices communautaires ou sportifs, etc., devraient être exemplaires à tous points de vue, autant dans leur implantation, leur traitement architectural que dans leurs aménagements paysagers. Il faudrait éviter de démolir des propriétés publiques d'intérêt patrimonial. Il faudrait au contraire les entretenir et les restaurer de façon exemplaire et leur trouver de nouveaux usages compatibles, publics si possible.

Les exigences en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine devraient être appliquées à la lettre lorsque le requérant est une instance ou un organisme public ou parapublic. On ne devrait en aucun cas laisser place à des passes droits dans l'application des règles en vigueur bien qu'il puisse s'agir de bâtiments ou d'aménagements d'exception dans la trame urbaine. De plus, on devrait favoriser le maintien ou l'implantation d'édifices publics dans les secteurs anciens. Ces bâtiments contribuent habituellement à l'animation urbaine et permettent de conserver les quartiers anciens bien vivants.

Revitaliser les quartiers anciens et mettre en valeur les espaces publics

Dans certains secteurs anciens, la municipalité devrait prendre un soin particulier dans l'aménagement des espaces publics que sont les voies routières et cyclables, les trottoirs, les places et les parcs. Un soin devrait être apporté tout particulièrement aux surfaces de sol, aux plantations, au mobilier urbain, à l'éclairage public et à la signalisation. Les aménagements urbains peuvent également mettre en évidence certains éléments identitaires. Par exemple, les types de clôture, de lampadaires ou de panneaux de signalisation ainsi que les essences d'arbres doivent être bien adaptés à chacun des sites et compatibles avec le lieu. Devant l'importance des investissements publics dans leur milieu, les propriétaires privés ont souvent tendance à améliorer eux aussi l'aspect de leur propriété.

SE DOTER D'OUTILS D'URBANISME EFFICACES

Les municipalités sont des intervenants majeurs dans l'élaboration de stratégies visant la conservation et la mise en valeur du patrimoine québécois. Le cadre législatif du Québec, en l'occurrence la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, offre aux municipalités diverses avenues d'intervention relativement à la protection et à la mise en valeur de leur patrimoine local. Nous invitons la Ville de Clermont à tirer profit de ces outils législatifs, comme ceux prévus à la Loi sur le patrimoine culturel.

Mettre à jour le schéma d'aménagement et le plan d'urbanisme

Tel que stipulé dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Clermont est tenue d'inscrire au schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix-Est, de même qu'à son plan d'urbanisme les composantes patrimoniales situées sur son territoire. À la lumière du présent inventaire et des recherches futures sur le sujet, ces outils et instruments de planification, qui consistent avant tout à identifier de façon officielle les biens et ensembles patrimoniaux à préserver, devraient être raffinés lors de leurs prochaines refontes. Il est à noter que la Loi sur le patrimoine culturel oblige une municipalité qui désire constituer un site patrimonial à identifier celui-ci comme zone à protéger au plan d'urbanisme.

Bonifier les règlements sur les PIIA

Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est un outil mis à la disposition des villes par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui vise à assujettir la délivrance de permis à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés. Le PIIA vise à bonifier la qualité des projets en vue d'assurer une meilleure intégration architecturale ou une meilleure intégration dans le milieu. Bien qu'il ne soit pas conçu explicitement pour protéger le patrimoine bâti, plusieurs villes s'en servent à cette fin. Le PIIA n'applique pas de normes fixes mais expose des critères et des objectifs déterminés à l'intérieur d'un périmètre précis. C'est le comité consultatif d'urbanisme qui analyse les demandes afin d'évaluer si elles répondent aux critères et objectifs du PIIA. Ce comité fait des recommandations au Conseil municipal qui a le pouvoir d'accepter ou de refuser la demande.

Un règlement de PIIA existe déjà pour la rue Maisonneuve. À la lumière d'une étude de caractérisation récemment réalisée par la MRC de Charlevoix-Est, ce règlement devrait être bonifié pour le rendre pleinement efficace en tenant compte des caractéristiques du milieu paysager, architectural et urbain.

Il est à noter qu'un site peut être à la fois assujetti à un PIIA et être cité site patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. En fait, comme l'ont fait les Villes de Rivière-du-Loup et de Saguenay, les périmètres de sites patrimoniaux sont aussi assujettis à des règlements de PIIA qui balisent les interventions possibles à l'intérieur du périmètre protégé : interdiction de démolition, matériaux proscrits ou favorisés, maintien de certaines composantes identitaires, critères pour des agrandissements ou de nouvelles insertions, critères pour les aménagements paysagers, critères pour l'affichage commercial, etc.

Mieux former les intervenants municipaux

Si l'on souhaite que la Ville de Clermont conseille, accompagne et oriente les propriétaires de biens patrimoniaux et qu'elle joue pleinement son rôle de leader dans la mise en valeur de son patrimoine bâti, ses intervenants doivent être bien au fait des principes en la matière et être minimalement formés en ce sens. Sachant que ces intervenants n'ont pas tous le même bagage en architecture, urbanisme, histoire, etc., il est recommandé que les élus, inspecteurs, professionnels de l'aménagement, membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) reçoivent périodiquement des formations portant sur différentes facettes du patrimoine. En ce sens, Action Patrimoine (anciennement le Conseil des monuments et sites du Québec) offre un cours sur les nouvelles approches en patrimoine qui peut s'avérer une bonne initiation en la matière. Certains intervenants devraient également participer le plus possible à la réflexion régionale, nationale et internationale sur les enjeux patrimoniaux. La participation des acteurs en patrimoine de Clermont à des forums, colloques, congrès ou des rencontres d'experts permettrait d'acquérir de la connaissance sur les pratiques et les expériences d'ailleurs et de faire rayonner la ville de Clermont dans un contexte d'échange. Enfin, des rencontres régulières devraient être planifiées afin de favoriser la transmission du savoir, de l'expérience, des connaissances et de la mémoire du personnel municipal et de ses partenaires qui travaillent dans le domaine du patrimoine, de l'urbanisme et de la culture.

Doter les inspecteurs municipaux d'outils de détection

Les inspecteurs municipaux sont des acteurs de première ligne. C'est pourquoi ils devraient minimalement être au fait des bâtiments qui possèdent un intérêt patrimonial afin de pouvoir intervenir adéquatement lors de travaux qui pourraient menacer des biens de grande valeur. Ainsi, dès la demande de permis, les outils mis en place devraient aviser les inspecteurs lorsqu'un bâtiment possède une valeur bonne, supérieure ou exceptionnelle afin d'accroître leur vigilance.

Poursuivre le mandat du conseil local du patrimoine

Tel que recommandé par la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel, la Ville de Clermont s'est dotée récemment d'un conseil local du patrimoine en vue de la reconnaissance du Site du patrimoine de la Montagne de la Croix. Bien que l'objectif initial ait été atteint, nous recommandons que le conseil du patrimoine poursuive son mandat, de manière à lui permettre de se pencher sur toutes questions entourant le patrimoine bâti : politiques et règlements, cas de citation de d'autres immeubles ou sites patrimoniaux, cas de démolition, commémoration, mise en place de mesures de sensibilisation, de programmes incitatifs tels des prix du patrimoine ou d'outils pour accompagner les citoyens, plan d'action en patrimoine, toponymie, archives, etc. En plus de faire des recommandations au Conseil municipal, ce comité consultatif pourrait ainsi poursuivre, en appui au Service de l'urbanisme de même qu'aux personnes ressources à la culture, son mandat pour tout ce qui concerne le patrimoine culturel. De ce fait, il pourrait se pencher sur plusieurs recommandations énoncées dans ce rapport et en faire son plan d'action.

ARCHIVES ET SOURCES PRIMAIRES

DUBERGER, C. C. *Murray Bay Atlas and Maps of its Environs*. Murray Bay, Alfred Cimon & Co, 1895, n.p.

Cartes du département de l'ingénierie. Produits forestiers Résolu. Usine de Clermont.

PERRIN, P.J. *Clermont (Lachute Nairn)*. s.l., Arthur Duval (Superintendent of Agencies), août 1937. (plan d'assurance-incendie).

Ville de Clermont. Dossiers divers.

ÉTUDES ET INVENTAIRES

Anne Carrier Architectes, GRHQR et SIGMA. *Évaluation des territoires d'intérêt patrimonial; MRC Charlevoix-Est*. s.l., s.é., février 1998, n.p.

SOTAR. *Macro-inventaire, comté de Charlevoix-Est, analyse du paysage architectural : étude synchronique des lieux, étude thématique de l'architecture*. s.l., s.é., février 1983, n.p. Inédit

Règlement numéro VC-383-01 modifié par les règlements nos VC-383-03-1 et VC-383-04-2 relatif au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Ville de Clermont, district de Charlevoix, 2001, 34 p.

MONOGRAPHIES ET OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

DUFOUR, Mathias. *Notre entrée dans le siècle*. Clermont, Syndicat des travailleurs du papier de Clermont, 1985, 124 p.

DUMAS, Alain et Yves OUELLET. *Charlevoix, joyau du Québec*. Saint-Laurent, Éditions du Trécaré, 1997, 159 p.

GAUTHIER, Serge (sous la dir.). *Raconte-moi... La rivière Malbaie*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004, 127 p.

GAUTHIER, Serge et Normand PERRON. *Les régions du Québec. Histoire en bref : Charlevoix*. Québec, Éditions de l'IQRC, 2002, 173 p.

Jubilé d'argent de Clermont : 1931-1956. s.l., s.é., 1956, 48 p.

PELLETIER, Louis. *La seigneurie de Mount Murray*. Sillery, Septentrion, 2008, 397 p.

PERRON, Normand et Serge GAUTHIER. *Histoire de Charlevoix*. Éditions de l'IQRC/ Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, 2000, 387 p.

PILOTE, Diane, Claire McNICOLL et Jacqueline LÉVESQUE. *Reflet de Clermont*. s.l., s.é., 1985, 200 p.

POISSANT, Charles-Albert. *Donohue : l'histoire d'un grand succès québécois*. Montréal, Québec Amérique, 1998, 275 p.

SIMARD, Léo. *Livret-souvenir de nos fêtes du 50^e, Clermont, 1931-1981*. Clermont, Comité des fêtes du 50e, 1981, 42 p.

SIMARD, Léo. *Léo Simard nous raconte : la petite histoire de Charlevoix*. La Malbaie, Club Lions de Clermont, 1987, 300 p.

TREMBLAY, Michel. *De forêt en papier*. La Malbaie, Musée régional Laure-Conan, 1982, 32 p.

TREMBLAY, Rosaire. *Charlevoix : des secrets bien gardés*. Québec, Les Éditions GID, 2010, 205 p.

ARTICLES DE PÉRIODIQUES

BOURGET, Clermont. « Pour la pérennité de Charlevoix ». *Continuité*. Québec, Conseil des monuments et sites du Québec, n° 78, 1998, p. 27-29.

FORTIER, Denis. « Les locomotives de l'usine de l'Abitibi Consolidated division Clermont ». *Bulletin officiel de la Division Charny de l'ACHF*. La Mabaie, Association canadienne d'histoire ferroviaire, vol 1, n° 2, mars 2010, p. 2-8.

FOURNIER, François-Xavier. « Histoire de la compagnie Donohue Brothers ». *Charlevoix : revue de la Société d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, vol. 1, n° 2, 1986, p. 24-25.

GAUTHIER, Serge. « La Ville de Clermont ». *Charlevoix : revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 23, 1996, p. 9-17.

GAUTHIER, Serge. « Clermont ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 69, 2011, p. 4.

GAUTHIER, Serge et Christian HARVEY (avec la coll. de Mathias Dufour). « Le chalet Donohue au Deuxième lac des Marais : une mémoire retrouvée ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 66, septembre 2010, p. 9-16.

GAUTHIER, Serge et Christian HARVEY. « Le légendaire Robert Cauchon ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 75, 2013, p. 5-8.

HARVEY, Christian. « Alexis La pointe dit le Trotteur. Le personnage historique ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 60, 2008, p. 2-6.

HARVEY, Christian et Serge GAUTHIER. « La papetière Donohue de Clermont ». *Bulletin de l'AQPI*. Montréal, Association québécoise pour le patrimoine industriel, vol. 21, n° 2, 2010, p. 4-6.

« Centenaire Félix-Antoine-Savard, 1896-1996 ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix n° 23, 1996.

« La Montagne de la Croix de Clermont, 1944-2001 ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix n° 36, 2001.

« De la Chute Nairne à Clermont : 75 ans de vie municipale 1935-2010 ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, hors-série n° 6, 2010.

RESSOURCES INTERNET

Articles

HARVEY, Christian. « Alexis Tremblay « Picoté » (1787-1859) », dans Encyclobec [en ligne] : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=17> (page consultée le 17 septembre 2013)

HARVEY, Christian. « Clermont, une ville ouvrière (1935-2002) », dans Encyclobec [en ligne] : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=26> (page consultée le 11 septembre 2013)

LAROCHE, Jean-Claude. « Lapointe, Alexis, dit Alexis le Trotteur », dans Dictionnaire biographique du Canada [en ligne] : http://www.biographi.ca/fr/bio/lapointe_alexis_15F.html (page consultée le 17 septembre 2013)

« Une industrie charlevoisienne. La papetière Donohue », dans Encyclobec [en ligne] : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=31> (page consultée le 17 septembre 2013)

ZOLTVANY, Yves F. « Hazeur, François », dans Dictionnaire biographique du Canada [en ligne] : http://www.biographi.ca/fr/bio/hazeur_francois_2F.html (page consultée le 26 septembre 2013)

Sites internet

Bibliothèque et Archives Canada (BAC) [en ligne] : <http://www.collectionscanada.gc.ca/lac-bac/recherche/arch>

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) [en ligne] : <http://www.banq.qc.ca/accueil/>

Biographical Dictionary of Architects in Canada 1800-1950 [en ligne] : <http://dictionaryofarchitectsincanada.org/>

Canadiana (Notre mémoire en ligne) [en ligne] : http://www.canadiana.ca/eco_fr

Dictionnaire biographique du Canada [en ligne] : <http://www.biographi.ca>

Inventaire des lieux de culte du Québec. Montréal. Conseil du patrimoine religieux du Québec [en ligne] : <http://www.lieuxdeculte.qc.ca/>

Musée Canadien des Civilisations [en ligne] : <http://catalogue.civilization.ca>

Musée McCord [en ligne] : <http://www.musee-mccord.qc.ca/fr/>

Musée virtuel [en ligne] : <http://www.museevirtuel-virtualmuseum.ca/>

Québec. Répertoire des municipalités. Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire [en ligne] : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites>

Québec. Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Ministère de la Culture et des Communications [en ligne] : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/RPCQ>

Ville de Clermont [en ligne] : <http://www.ville.clermont.qc.ca/>

ANNEXE I • LISTE DES BIENS INVENTORIÉS

No civique de	No civique à	Rue	Dénomination
67		Clairval (rue)	
		Croix (chemin de la)	Site patrimonial de la montagne de la croix
3	5	Donohue (rue de la)	
15		Donohue (rue de la)	
19	21	Donohue (rue de la)	
33	35	Donohue (rue de la)	
49		Donohue (rue de la)	
63		Donohue (rue de la)	
100		Donohue (rue de la)	Usine
5		Érables (rue des)	
9	13	Érables (rue des)	
20		Érables (rue des)	Presbyère de la paroisse Saint-Philippe
33		Érables (rue des)	
37		Érables (rue des)	
4	6	Forget (rue)	
5		Forget (rue)	
23		Forget (rue)	
14		Lacs (chemin des)	
14 (à côté du)		Lacs (chemin des)	Calvaire
21		Lacs (chemin des)	
36		Lacs (chemin des)	
46		Lacs (chemin des)	Croix de chemin
47		Lacs (chemin des)	
49		Lacs (chemin des)	
55	61	Lacs (chemin des)	
80		Lacs (chemin des)	
84		Lacs (chemin des)	
108		Lacs (chemin des)	

No civique de	No civique à	Rue	Dénomination
109	111	Lacs (chemin des)	
		Lacs (chemin des)	Cimetière paroissial
9		Lapointe (rue)	
22		Lapointe (rue)	
54		Lapointe (rue)	
58		Lapointe (rue)	
59	61	Lapointe (rue)	
63	67	Lapointe (rue)	
68	72	Lapointe (rue)	
69	71	Lapointe (rue)	
74		Lapointe (rue)	
99		Lapointe (rue)	
101		Lapointe (rue)	
125-1	125-5	Lapointe (rue)	
130		Lapointe (rue)	
131		Lapointe (rue)	
2		Maisonneuve (rue)	Hôtel de ville
9		Maisonneuve (rue)	
12	14	Maisonneuve (rue)	
13		Maisonneuve (rue)	
16		Maisonneuve (rue)	
18		Maisonneuve (rue)	
20		Maisonneuve (rue)	
22	24	Maisonneuve (rue)	
26		Maisonneuve (rue)	
28		Maisonneuve (rue)	
30		Maisonneuve (rue)	

No civique de	No civique à	Rue	Dénomination
32		Maisonneuve (rue)	
34		Maisonneuve (rue)	
36		Maisonneuve (rue)	
38		Maisonneuve (rue)	
40		Maisonneuve (rue)	
62		Maisonneuve (rue)	
78		Maisonneuve (rue)	
82		Maisonneuve (rue)	
92	94	Maisonneuve (rue)	
95		Maisonneuve (rue)	
99		Maisonneuve (rue)	
103		Maisonneuve (rue)	
107		Maisonneuve (rue)	
115		Maisonneuve (rue)	
124		Maisonneuve (rue)	
9	11	Monseigneur-Savard (rue)	
23		Notre-Dame (boulevard)	
26	28	Notre-Dame (boulevard)	
66		Notre-Dame (boulevard)	
78	80-1	Notre-Dame (boulevard)	
219		Notre-Dame (boulevard)	
230		Notre-Dame (boulevard)	
244		Notre-Dame (boulevard)	
9		Parc (rue du)	
13		Parc (rue du)	
1	3	Saint-Charles (côte)	
2		Saint-Charles (côte)	

No civique de	No civique à	Rue	Dénomination
4		Saint-Charles (côte)	
12		Saint-Philippe (rue)	
19	21	Saint-Philippe (rue)	École
20		Saint-Philippe (rue)	
24	26	Saint-Philippe (rue)	
33		Saint-Philippe (rue)	Église de la paroisse Saint-Philippe
34		Saint-Philippe (rue)	
39		Saint-Philippe (rue)	
54		Saint-Philippe (rue)	
61		Saint-Philippe (rue)	
1		Vieux-Moulins (rue des)	
11		Vieux-Moulins (rue des)	
14		Vieux-Moulins (rue des)	
15		Vieux-Moulins (rue des)	
39		Vieux-Moulins (rue des)	
50		Vieux-Moulins (rue des)	
1		Vingt-et-Un (rue des)	
15-1	15-3	Vingt-et-Un (rue des)	
28		Vingt-et-Un (rue des)	